Comité consultatif de la Réserve naturelle de Saint-Martin

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Réserve Naturelle SAINT-MARTIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Sommaire

Présentation de la RNN 3

Rapport d'activités au 31 décembre 2018 14

Compte-rendu du comité consultatif du 5 juin 2018 45

Rapport financier 2018 50

Budget prévisionnel 2019

Présentation de la RNN

Localisation : île de Saint-Martin
Collectivité de Saint-Martin
Surface totale 3 060 hectares, dont :
Terrestre : 153 hectares
Marine : 2 907 hectares

Type de protection : Réserve naturelle nationale
Catégorie UICN : IV
Texte de création : décret ministériel n°98-802 du 3 septembre 1998

Photo de couverture © Julien Chalifour

Présentation de la RN

Description

3 écosystèmes marins et côtiers juxtaposés :

- Espaces lacustres et mangroves,
- Herbiers de phanérogames marines et récifs coralliens,
- Espaces littoraux (plages, falaises, îlets, végétation de bord de mer)

4 grandes unités écologiques :

- Les formations xérophytiques des côtes et falaises,
- Les récifs coralliens,
- La mangrove,
- Les herbiers de phanérogames marines

La plage de Petites Cayes

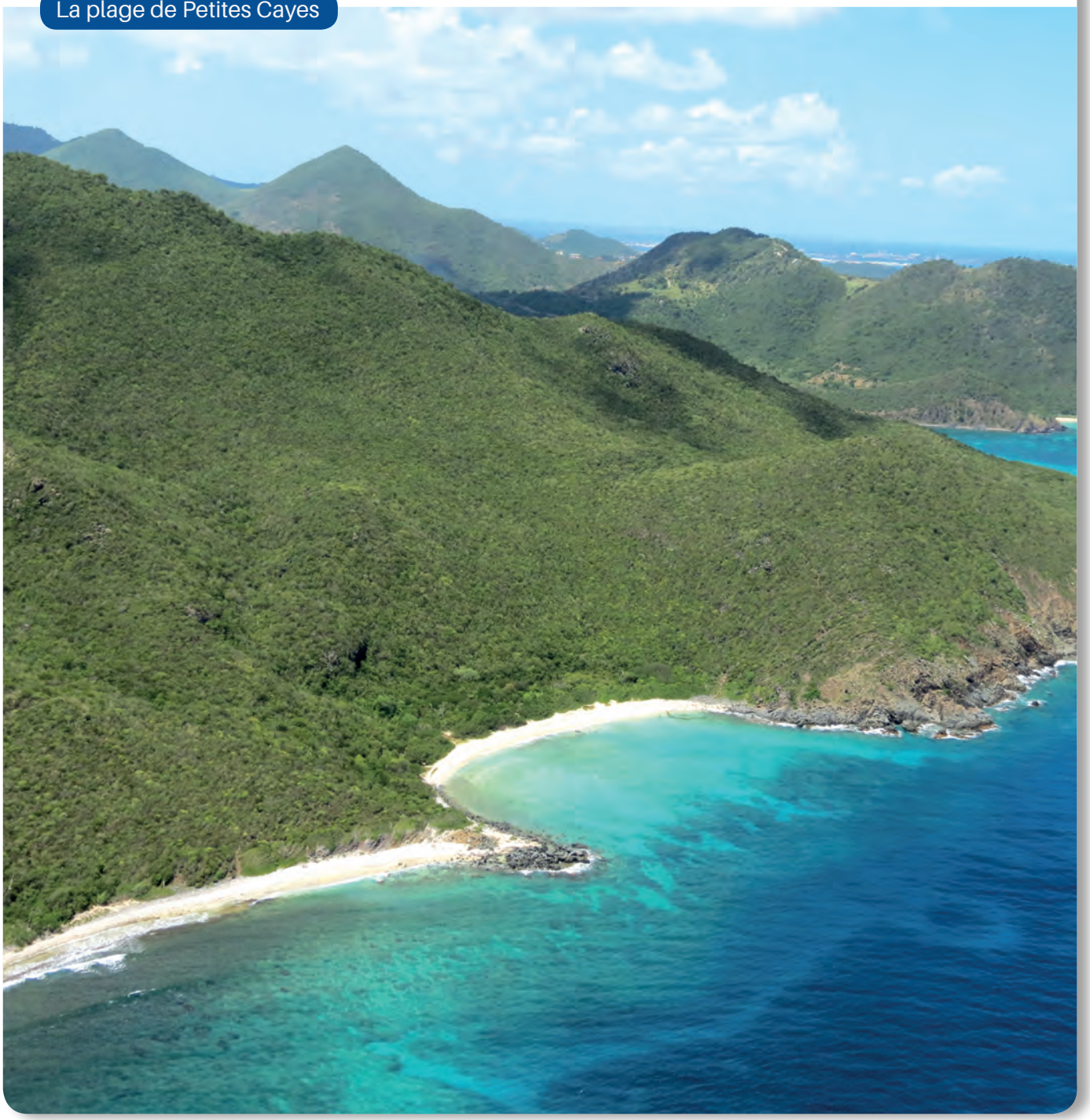

Biodiversité

Le rocher Créole

Principaux habitats, faune et flore remarquables

Les formations xérophytiques sont très caractéristiques des conditions pédo-climatiques de l'île de Saint-Martin, ce qui explique leur importance. L'île subit un climat sec, et les épineux et les plantes grasses dominent sur la région littorale au vent. Cette couverture végétale contient diverses espèces de Croton (Ti-Baume), de Lantana (Mille-Fleurs ou Ti-Baume jaune), de cactus, des frangipaniers blancs ainsi que quelques essences arborescentes telles qu'acacias et gommiers.

La mangrove, typique de la zone intertropicale, est un écosystème particulier se développant dans la zone intertidale. Elle est composée d'essences ligneuses halophytes dominées par le palétuvier rouge Rhizophora mangle. Elle sert de zones de nurseries pour de nombreuses espèces (poissons, crustacés...) qui s'y reproduisent et vivent à l'état adulte dans d'autres milieux. Autrefois plus abondante, elle n'occupe qu'un territoire très restreint aux abords de l'Étang aux poissons et des salines d'Orient.

Les herbiers sous-marins sont composés de phanérogames marines formant des prairies où prédomine l'herbe à tortue Thalassia testudinum. On les rencontre sur les formations sableuses proches du littoral.
Elles forment de grandes étendues servant de zones de nurseries et de frayères pour de nombreuses espèces aquatiques (poissons, mollusques, crustacés, tortues...).

Les formations coralliennes de récifs construits de l'île de Saint-Martin se retrouvent uniquement dans le périmètre de la Réserve Naturelle sur la côte Nord-Est à Est entre Eastern Point et Babit Point. Ces récifs coralliens ont d'ailleurs constitué l'un des facteurs primordiaux pour la délimitation de la Réserve, d'où l'importance de la protection de ces milieux. On note également des formations coralliennes non bioconstruites sur les formations rocheuses en continuité avec les falaises et versants terrestres. Leur extension en mer est très limitée (3 à 5 mètres de profondeur) et elles sont vite remplacées par les herbiers sous-marins.

Quatre espèces de cactus sont présentes dont l'une figure sur la liste régionale des espèces à protéger par arrêté ministériel, Melocactus intortus ou Tête à l'anglais ; sa densité est particulièrement élevée en deux stations. Les trois autres sont Mamillaria nivosa, Opuntia triacantha et Cephalocerus nobilis.

Quatre espèces de palétuviers, la plupart des espèces de phanérogames marines, coraux, gorgones, mollusques, crustacés, reptiles marins, oiseaux de mer et oiseaux des zones humides du littoral sont protégées par plusieurs conventions et notamment au niveau international par la Convention de Carthagène.

Poisson coffre (*Ostraciidae*)

L'avifaune

85 espèces d'oiseaux inféodés aux étangs et 6 espèces d'oiseaux marins, dont :
Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus*
Colombe à queue noire, *Columbina passerina*
Frégate superbe, *Freguta magnificens*
Grande Aigrette, *Ardea alba*
Héron Garde-bœufs, *Bubulcus ibis*
Mouette atricille, *Larus atricilla*
Paruline jaune, *Dendroica petechia*
Pélican brun, *Pelecanus occidentalis*
Pluvier à collier interrompu, *Charadrius alexandrinus*
Pluvier de Wilson, *Charadrius wilsonia*
Sucrier à ventre jaune, *Coereba flaveola*

Frégate superbe (*Freguta magnificens*)

Saint-Martin constitue une zone de passage et d'hivernage privilégiée pour les limicoles et les anatidés.
Saint-Martin possède effectivement une topographie favorable à l'accueil d'oiseaux, grâce à la présence de nombreux étangs répartis sur l'ensemble de l'île.
Les 14 étangs de Saint-Martin - dont deux sont classés en réserve naturelle (Salines d'Orient et étang aux Poissons) - font l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope. Ils sont affectés au Conservatoire du littoral et gérés par la Réserve naturelle.

Les tortues

Les sites de la Réserve Naturelle sont des lieux de ponte pour des tortues marines, comme la tortue luth, *Dermochelys coriacea*, la tortue imbriquée, *Eretmochelys imbricata* ou la tortue verte, *Chelonia mydas*.

Tortue verte (*Chelonia mydas*)

Les mammifères marins

- Dauphin commun (*Delphinus delphis*)
- Dauphin tacheté pantropical (*Stenella attenuata)*
- Dauphin tacheté de l'Atlantique (*Stenella frontalis)*
- Dauphin à long bec (*Stenella longirostris)*
- Grand dauphin (*Tursiops truncatus)*
- Globicéphale tropical (*Globicephala macrorhynchus)*
- Orque (*Orcinus Orca)*
- Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae)*
- Cachalot (*Physeter macrocephalus)*

Baleine à bosse (*Megaptera novaeangliae*) et son petit © Laurent Bouveret

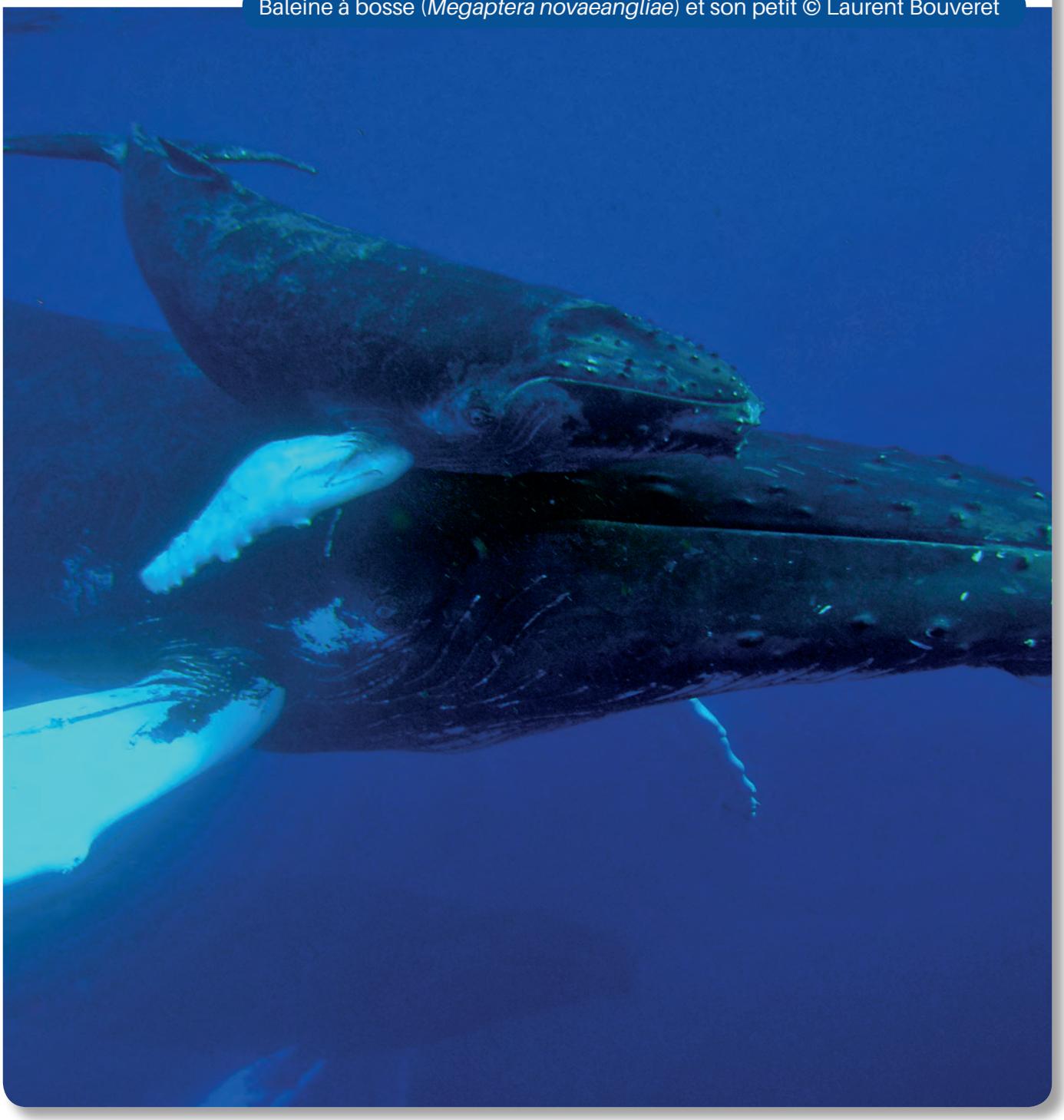

Gestion

Statut de l'organisme de gestion : Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin
Président : Harvé Viotty
Vice-présidents : Pierre Aliotti, Bulent Gulay
Trésorier : Michel Vogel
Secrétaire : Brigitte Delaître
Direction : Nicolas Maslach
Coordonnées :
Réserve naturelle nationale de Saint-Martin
Anse Marcel
97150 Saint-Martin
www.reservenaturelle-saint-martin.com

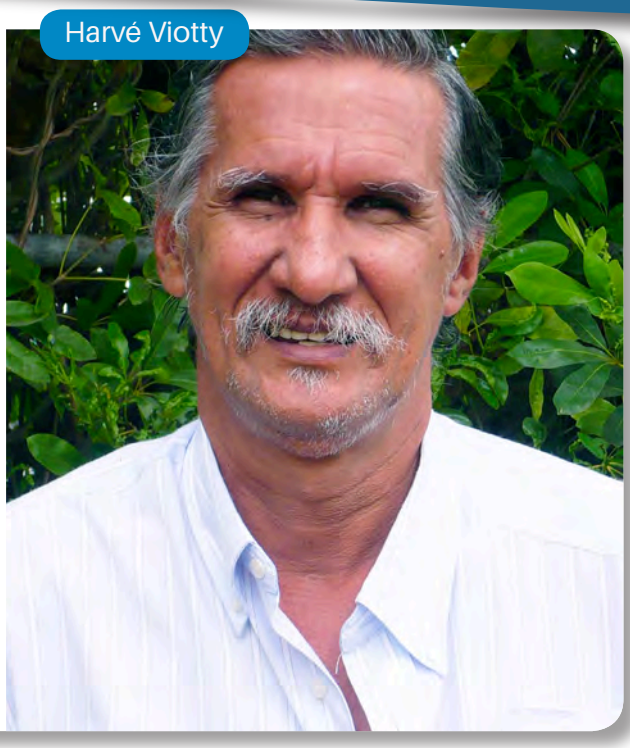
Harvé Viotty

Réglementation

Décret n°98-802 du 3 septembre 1998 Art.

5. - Il est interdit d'introduire à l'intérieur de la réserve des animaux, quel que soit leur état de développement, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature et à l'exception de ceux qui participent à des missions de police, de recherche ou de sauvetage.
Il est interdit, sous réserve de l'exercice de la pêche dans les conditions fixées par l'article 9 du présent décret, et sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif :
De porter atteinte aux animaux d'espèce non domestique ainsi qu'à leurs oeufs, couvées, portées, ou nids, ou de les emporter hors de la réserve ;
De troubler ou de déranger les animaux.

Art. 6. - Il est interdit :
1° D'introduire dans la réserve tous végétaux, sauf autorisation délivrée par le préfet, après consultation du Conseil national de la protection de la nature ;
2° Sous réserve d'autorisations délivrées à des fins scientifiques ou d'entretien de la réserve par le préfet, après avis du comité consultatif, de porter atteinte aux végétaux ou de les emporter en dehors de la réserve.

Art. 7. - Le préfet peut prendre, après avis du comité consultatif, toutes mesures en vue d'assurer la conservation d'espèces animales ou végétales dans la réserve ou la limitation d'animaux ou de végétaux surabondants dans la réserve.

Art. 8. - L'exercice de la chasse est interdit sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 9. - La pêche à la ligne, au filet, à la nasse, la chasse sous-marine au fusil ou tout autre instrument similaire, le ramassage d'animaux vivants ou morts sont interdits dans l'espace maritime de la réserve. Toutefois, la pêche des appâts à l'épervier, d'une part, et l'usage des types de sennes ciblant des espèces pélagiques de petite taille sans contact du filet avec le fond, d'autre part, peuvent être autorisés dans des conditions déterminées par arrêté cosigné par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.
Dans l'espace lacustre, la pêche est réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 10. - Les activités agricoles, pastorales et forestières sont interdites, sauf le pâturage traditionnel au piquet, qui est réglementé par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 11. - Il est interdit :
1° D'abandonner ou de déposer tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore ;
2° D'abandonner ou de déposer des détritus de quelque nature que ce soit ;
3° De troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore, sous réserve de l'exercice des activités autorisées par le présent décret ;
4° De camper sous une tente, dans un véhicule ou tout autre abri. Toutefois, le préfet peut autoriser et réglementer le bivouac ;

Réglementation

5° De porter atteinte au milieu naturel en faisant du feu en dehors des installations prévues à cet effet ou en faisant des inscriptions autres que celles nécessaires à l'information du public ou à la gestion de la réserve ;
6° De pratiquer le ski nautique ainsi que le scooter des mers sur toute l'étendue de la réserve.

Art. 12. - Les travaux publics ou privés sont interdits, sous réserve des dispositions de l'article L. 242-9 du code rural. En particulier, le ministre chargé de la protection de la nature pourra autoriser en tant que de besoin les travaux rendus nécessaires par le rejet en mer d'effluents assainis, après avis du Conseil national de la protection de la nature.
Les travaux nécessités par l'entretien de la réserve ou la sécurité de la navigation peuvent être autorisés par le préfet et par le délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, dans leurs domaines de compétence respectifs, après avis du comité consultatif, sous réserve de l'application de l'article R. 242-22 du code rural.

Art. 13. - La collecte des minéraux, des fossiles et vestiges archéologiques est interdite, sauf autorisation délivrée à des fins scientifiques par le préfet, après avis du comité consultatif, et conformément à la réglementation en vigueur pour les fouilles archéologiques.

Art. 14. - Toute activité de recherche ou d'exploitation minière, en particulier l'extraction de sable, est interdite dans la réserve.

Art. 15. - Toute activité industrielle ou commerciale est interdite. Seules peuvent être autorisées par le préfet, après avis du comité consultatif, les activités commerciales liées à la gestion et à l'animation de la réserve naturelle compatibles avec les objectifs du plan de gestion.

Art. 16. - Sur la partie marine, la circulation des personnes ainsi que la navigation et le mouillage des engins et des embarcations sont réglementés par arrêté conjoint du préfet et du délégué du Gouvernement pour la coordination de l'action de l'État en mer, après avis du comité consultatif.
Ces dispositions ne sont pas applicables aux embarcations utilisées pour des missions, de police, de sauvetage, de maintenance ou de signalisation maritime et pour la gestion de la réserve.

Art. 17. - La circulation des véhicules à moteur sur la partie terrestre est limitée aux voies ouvertes à la circulation publique. Toutefois cette interdiction n'est pas applicable :
1° Aux véhicules utilisés pour l'entretien et la surveillance de la réserve ;
2° A ceux des services publics ;
3° A ceux utilisés lors d'opération de police, de secours ou de sauvetage.

Art. 18. - La circulation des personnes peut être réglementée par le préfet, après avis du comité consultatif, sur les parties terrestres et lacustres de la réserve.
Art. 19. - Les activités sportives ou touristiques sont réglementées conjointement par le préfet et les autorités compétentes, après avis du comité consultatif, en conformité avec les objectifs du plan de gestion de la réserve.

Art. 20. - Il est interdit aux aéronefs motopropulsés de survoler la réserve naturelle à une hauteur du sol inférieure à 300 mètres. Cette disposition n'est pas applicable aux aéronefs d'État en nécessité de service ni aux opérations de police, de sauvetage ou de gestion de la réserve naturelle, ainsi qu'aux aéronefs au décollage ou à l'atterrissage sur les aérodromes proches ou effectuant les manœuvres s'y rattachant.

Art. 21. - L'utilisation à des fins publicitaires de toute expression évoquant directement ou indirectement la réserve est soumise à autorisation délivrée par le préfet de Guadeloupe, après avis du comité consultatif.
Les activités professionnelles touchant à la photographie, la cinématographie, l'enregistrement du son, la radiophonie et la télévision peuvent être réglementées par le préfet, après avis du comité consultatif.

Art. 22. - Les dispositions du présent décret ne peuvent avoir pour effet de limiter les activités militaires, et particulièrement la circulation et le stationnement des unités de la marine nationale, la sécurité des moyens militaires de défense ainsi que les activités liées à l'exécution de la politique militaire de défense.

Art. 23. - La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Délimitation

La superficie totale de la Réserve naturelle est d'environ 3 060 hectares, dont 153,4 hectares de partie terrestre.

La partie terrestre est constituée des parcelles cadastrales correspondant aux cinquante pas géométriques et aux sites suivants :
Le Rocher Créole : n° AT 5 et 6 ;
Bell Point : n° AT 4, 7, 9, 12, 13, 14 et 126 ;
Pointe des Froussards : n° AT 138, 140 et 143 ;
Eastern Point et Grandes Cayes : n° AT 29, 30 et 33 ;
Les abords des Salines d'Orient : n° AW 8, 37, 38, 39, 40, 45, 545 et 548, ainsi que les portions de chemins situées entre les parcelles 8 et 545, 39 et 40, 37 et 38, 45 et 546 ;
Les abords de l'Etang aux Poissons : n° AW 43 et 546, ainsi que la portion de chemin située entre ces deux parcelles ;
Baie de l'embouchure et Coconut Grove : n° AW 23 ;
Ilet Pinel : n° AT 36 (à l'exclusion de la zone d'accueil de la plage délimitée sur le plan cadastral annexé au décret) et AT 125 ;
Petite Clef : n° AT 38 et 39 ;
Tintamarre : n° AX 1 ;
Caye Verte : n° AW 24 ;
Les Ilets de la baie de l'embouchure : n° AY 56, 57 et 58,

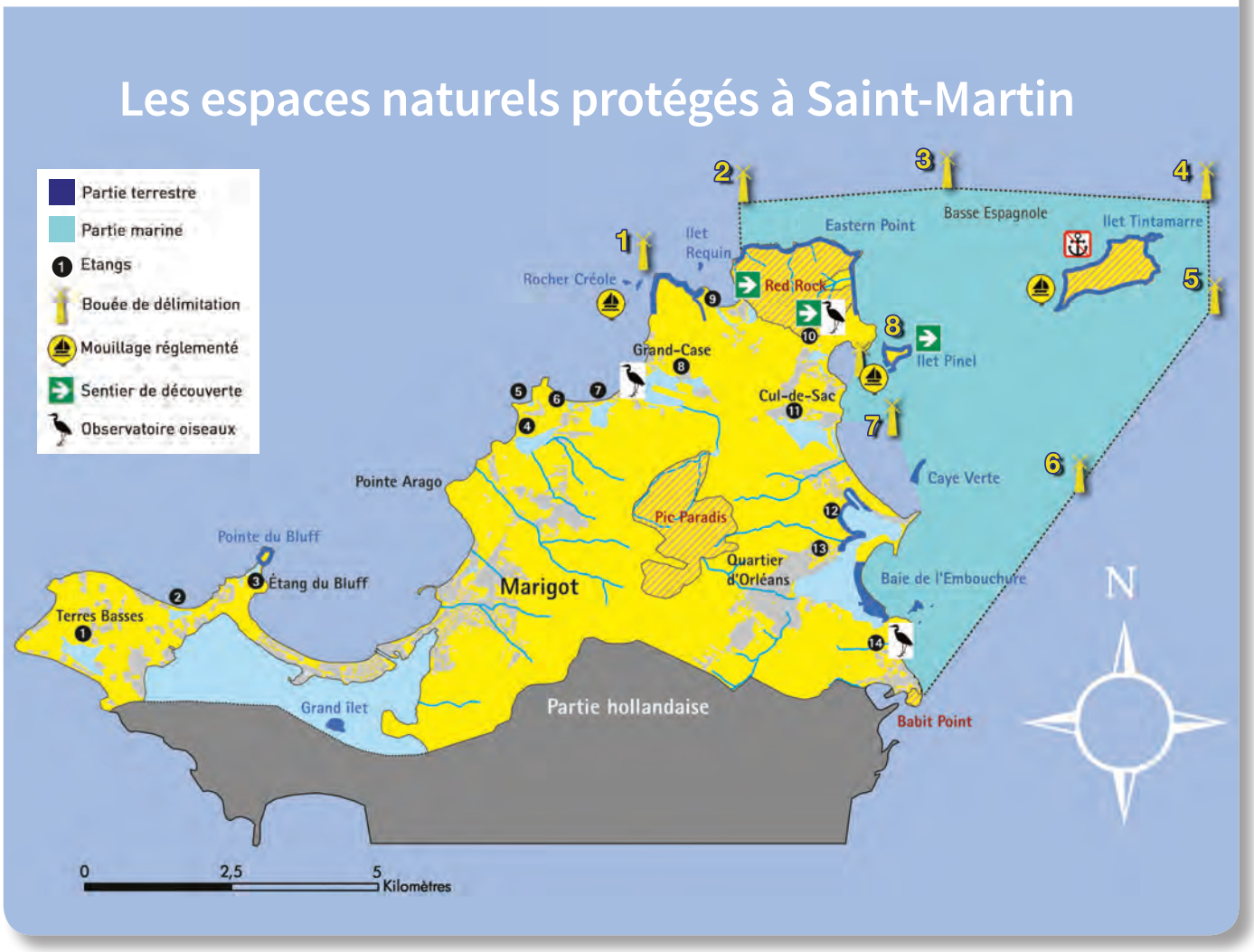

Délimitation (suite)

Depuis le mois d'août 2008, la partie marine de la Réserve naturelle nationale (RNN) de Saint-Martin est clairement délimitée par huit bouées lumineuses, dans le périmètre desquelles la réglementation s'applique.
Les plaisanciers sont ainsi avertis de leur entrée dans l'espace de la RNN, de jour et de nuit, grâce à un éclat lumineux toutes les quatre secondes.

Ces bouées portent la mention «Réserve», et sont numérotées de 1 à 8.
Bouée n° 1 : au large du Rocher Créole dans le canal d'Anguilla
Bouée n° 2 : à 500 mètres au Nord de la Pointe des Froussards.
Bouée n° 3 : à 500 mètres au Nord de la Basse Espagnole (Spanish Rock)
Bouée n° 4 : à 500 mètres de la pointe Nord-Est de Tintamare
Bouée n° 5 : à 500 mètres au Sud Est de Tintamare
Bouée n° 6 : entre Tintamare et Babit-Point (Marina d'Oyster Pond)
Bouée n° 7 : dans la Baie Orientale, en limite de zone de la RNN
Bouée n° 8 : dans la Baie de Cul-de-Sac

De Tintamare au Rocher Créole, les bouées délimitent ainsi une ligne d'environ 5 miles nautiques.

Dans la Baie Orientale, dont le littoral est exclu du territoire de la RNN, plusieurs petites bouées jaunes marquées du logo de la réserve délimitent le périmètre.

L'équipe prête à reconstruire BioHab 2

L'équipe

Direction
•Nicolas Maslach
Diplômé de sciences politiques et titulaire d'un master de l'Institut français de l'urbanisme, le directeur-conservateur de la Réserve naturelle tisse les relations avec les partenaires potentiels, les autorités administratives et politiques locales et nationales, afin de favoriser la réussite des projets et leur intégration dans le tissu économique social et culturel. Il assure dans ce cadre la recherche de financements. Il a également mis en place le sanctuaire Agoa dans les Antilles françaises, pour la protection des mammifères marins, ainsi que le parc naturel marin de Mayotte.

Pôle études scientifiques
• Julien Chalifour
Le responsable de ce pôle est titulaire d'un DESS en développement local, aménagement du territoire et gestion intégrée des ressources naturelles en milieu tropical. Il coordonne les programmes scientifiques et suit l'état de santé des écosystèmes protégés. Il encadre également les stagiaires et mène des actions de sensibilisation du public et des scolaires. Ses certifications professionnelles lui permettent d'intervenir sur le terrain : permis de navigation hauturier et plongeur professionnel (CAH1B).

• Aude Berger
Diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG, elle a été embauchée par la Réserve naturelle en tant que chef de projet LIFE.

Pôle aménagement, surveillance et police de l'environnement
• Franck Roncuzzi
Homme de terrain, il gère la réalisation des travaux sous-marins ainsi que la gestion et l'entretien du matériel et des équipements. Assermenté, il est le garant du respect de la législation. Plongeur professionnel (CAH1B), titulaire d'un permis de navigation (Capitaine 200) et du brevet national de sauveteur et secours aquatique (BNSSA), il assure le management de l'équipe des gardes.

Sur le terrain en permanence, les gardes de la Réserve assurent plusieurs fonctions:
• Aménagement des espaces naturels
• Pose et entretien des mouillages
• Suivi des chantiers d'aménagements
• Participation aux suivis scientifiques
Commissionnés et assermentés, ils ont une mission de sensibilisation et de police de la nature.

• Christophe Joe
Garde depuis 2002, il occupe la fonction police de la nature et sensibilisation. Il bénéficie d'une reconnaissance d'agent forestier et d'aménagement des espaces naturels. Originaire de Saint-Martin et plurilingue, il facilite les échanges avec le public. Titulaire d'un permis de navigation (côtier) et plongeur de niveau 2, il renforce l'équipe de terrain.

• Vincent Oliva
Responsable du pôle éducation et environnement, il sensibilise le jeune public à la protection de l'environnement. Titulaire d'un brevet de télépilote de drone, il réalise des photos et des vidéos aériennes, notamment à l'occasion des suivis scientifiques. Il est également plongeur professionnel (CAH1B) et détient son permis côtier.

• Ashley Daniel
Embauchée en 2015, elle a bénéficié de formations pour les suivis scientifiques des tortues marines et des oiseaux. Comme tous les gardes, elle connaît les gestes des premiers secours en équipe. Elle apprécie particulièrement la sensibilisation des scolaires à la protection de l'environnement.

Rapport d'Activités 2018

Sommaire

Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées

- Les fonds marins relativement épargnés par Irma 16
- Les récifs coralliens surveillés de près 17
- Lancement de BioHab2 17-18
- IFRECOR : des actions pour la sauvegarde des fonds marins 19
- Un projet en faveur de deux espèces de mérous 20
- Un forum pour les aires marines protégées 21
- Fermeture temporaire entre l'étang et la mer 21

Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines et des espèces associées

- Une boîte à outils en faveur des herbiers 22
- Des tortues et des herbiers 23
- Reef Check : présence d'algues vertes 23
- Compagnonnage sous-marin entre réserves 24

Favoriser la conservation des populations de tortues marines

- Tortues : 104 traces relevées et 288 patrouilles 25
- Des tortues marines et des échanges 26
- Rendez-vous nocturne avec une tortue 27
- Reconstruire sans détruire 28

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins

- Les baleines chantent dans le monde du silence 29

Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs

- Une stagiaire au service des oiseaux 30
- Birdwatching : un riche potentiel pour Saint-Martin 31

Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs

- Les actions post-Irma de la Réserve et du Conservatoire
  - Photos aériennes 32
  - Mission écologique 32
  - Grand nettoyage 33
  - Redonner vie à la mangrove 34
- Le Galion au coeur du comité de gestion 34

Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve

- Rapport annuel du pôle police de l'environnement 36

Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

- 3 aires marines éducatives à Saint-Martin 37
- Sous le chaos, la plage 37
- Thalassa dans la Réserve naturelle 38

Optimiser les moyens de gestion

- ICBI : modification des plans 39
- Gérer en toute harmonie 40

Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes

- Une table d'orientation à Babit Point 41

Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

- Un congrès pour la nature 42
- Tous les outre-mers en séminaire 42
- 7ème édition d'Impact2 43
- LIFE BIODIV'OM : 2 grands objectifs pour l'environnement ultramarin 44

Les fonds marins relativement épargnés par Irma

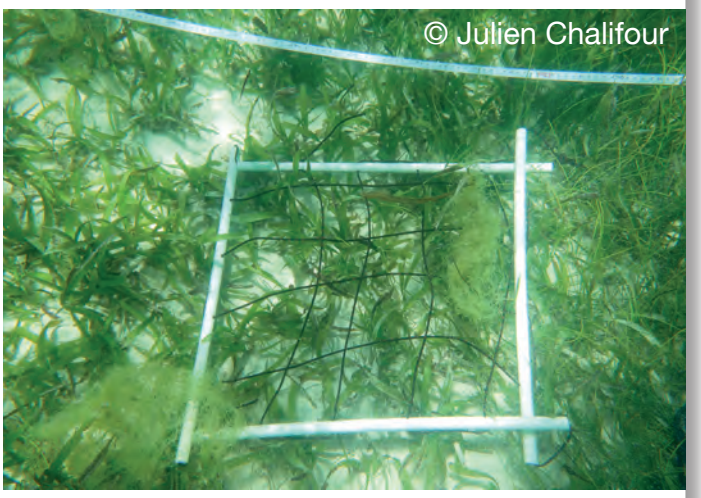
© Julien Chalifour

Comme chaque année depuis 2007, le suivi scientifique annuel des récifs et herbiers a eu lieu, en mars 2018. L'objectif est de documenter l'évolution des fonds marins, Comme d'habitude également, un garde de la réserve naturelle de Petite-Terre et un autre de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth étaient présents, afin d'aider l'équipe de Saint-Martin à collecter les données sous l'eau, sur les sites du Rocher Créole, de Pinel et de Tintamare et, hors de la Réserve, sur le site de Fish Pot, dans le canal d'Anguilla. L'espace marin apparaît moins touché que l'espace terrestre, avec tout de même des zones coralliennes très impactées. Toutefois, si l'impact physique semble avoir été limité sur les récifs et les herbiers, les importants déplacements de sédiments consécutifs à Irma continuent de leur nuire. Ainsi que les rejets d'eaux usées non traitées.

Le cyclone Irma a particulièrement sévi sur deux sites localisés il y a quelques années en raison de leur densité intéressante en coraux cornes d'élan (*Acropora palmata*) et cornes de cerf (*Acropora cervicornis*). La majorité des branches de ces coraux ont été cassées et il ne reste que les souches des colonies, alors qu'une multitude de fragments de corail jonchent le sol. Ces deux sites - la baie de North Cove à Tintamare et la pointe rocheuse située au sud de la baie Orientale - représentaient un refuge pour ces deux espèces de coraux branchus en raison de la température plus fraîche de leurs eaux, régulièrement renouvelée par le mouvement des vagues.

Le même site de cornes de cerf *(Acropora cervicornis)* avant et après Irma, au sud de la baie orientale © Julien Chalifour

Les récifs coralliens surveillés de près

Suivre l'état de santé du milieu marin, et notamment des récifs coralliens et de leurs populations, est une priorité de l'Ifrecor, Initiative française pour les récifs coralliens. Dans cette optique, une convention entre la Réserve naturelle et l'Ifrecor, via la Direction régionale de l'environnement, va permettre de développer des indicateurs permettant de suivre l'état de santé des communautés récifales, mais également de faire le bilan de l'activité 2018 du "réseau récifs" dans les Antilles françaises. Ces deux missions ont été confiées à Amandine Vaslet, docteur en biologie marine, qui a récemment évalué le premier plan de gestion de la Réserve naturelle et réalisé le second. Afin de mener ces deux missions à bien, la scientifique s'appuie sur les données des suivis en 2017 et 2018 dans le cadre du réseau des réserves et des suivis Reef Check. L'analyse de ces données permettra de savoir dans quelle mesure les coraux de Saint-Martin ont été impactés par Irma.

© Julien Chalifour

Lancement de BioHab2

Il ne restait qu'une vingtaine de parpaings sur les quelques 300 utilisés par la Réserve pour construire les neuf structures des habitats artificiels "BioHab" implantés au large de Petites Cayes, après le passage d'Irma!

Le site BioHab de Petites Cayes en juin 2017

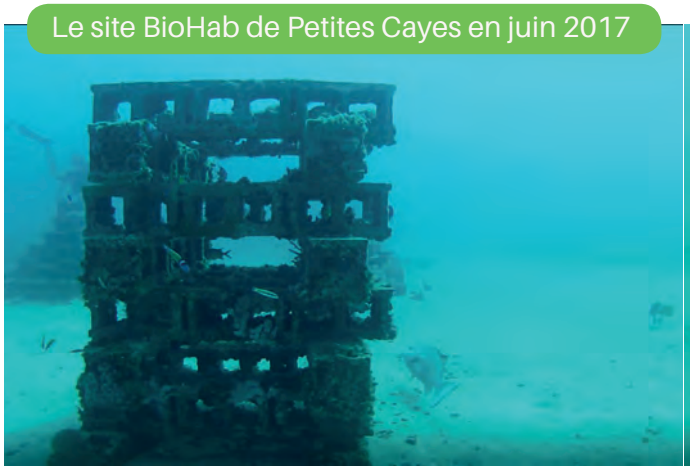

Le site BioHab de Petites Cayes en décembre 2017

Le projet n'a pas été abandonné pour autant, puisque la Réserve a mis en place BioHab 2, avec le soutien financier de l'Agence Française de la Biodiversité et la Fondation Veolia, mais cette fois sur deux sites de la réserve. Plus d'une dizaine d'habitats artificiels ont été réalisés par l'équipe de la Réserve. Si les solutions techniques déjà éprouvées ont été une nouvelle fois utilisées, l'enjeu est cette fois de faire également appel à des matériaux recyclés. Ces habitats artificiels ont pour vocation de proposer un milieu constitué d'une multitude de cachettes, pour être colonisés par les nombreuses espèces qui s'étaient rapidement appropriées l'aire du premier projet. Ainsi certain débris d'Irma ont une deuxième vie et contribuent à la reconquête de la biodiversité sous-marine.

Lancement de BioHab2 (suite)

Un mois après l'immersion des structures, une plongée a permis de constater que la diversité et le nombre d'individus par espèce étaient bien supérieurs à ce qui avait été observé sur BIOHAB1. Les données sont en cours d'exploitation, mais Julien Chalifour suspecte que cette abondance est due d'une part à l'ampleur du nouvel aménagement et d'autre part au pouvoir attracteur lié à la proximité du site du Remorqueur, déjà surcolonisé. Des bancs de gorettes juvéniles se sont appropriés les lieux, aux côtés de juvéniles de poissons chirurgiens, de poissons papillons, de poissons anges, mais aussi de jeunes langoustes royales. Un mois plus tard, une nouvelle plongée a mis en évidence une augmentation de toutes ces populations et l'incorporation de nouvelles espèces. Les premiers succès enregistrés sur BIOHAB2 ont été mis en lumière par IoTV, la chaîne locale, et ont été mis à l'honneur au sein d'une édition de Thalassa dédiée à Saint-Martin et au changement climatique.

Guillaume Montagne

Guillaume Montagne, en stage à la Réserve d'avril à août 2018, était en charge des phases de planification, de conception puis d'implantation de BIOHAB2. Il a présenté oralement les résultats de son stage devant ses professeurs de l'Université de Calais (ULCO), et a obtenu sa licence pro Gestion des biens et personnes / aléas naturels et gestion de l'espace urbanisé.

BIOHAB2 © Julien Chalifour

IFRECOR : des actions pour la sauvegarde des fonds marins

Du 15 au 17 octobre 2018 au Ministère des outre-mer, Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle de Saint-Martin, a participé au comité permanent de l'IFRECOR, l'Initiative française pour les récifs coralliens. Site par site, les études menées sur les fonds marins de l'outre-mer français ont été exposées. Ce bilan a précédé une réflexion sur les stratégies à poursuivre ou à mettre en place pour la conservation des récifs, des herbiers et des mangroves dans les années à venir. Également, différentes méthodes de travail ont été proposées face aux projets d'aménagement menaçant les espaces naturels et ont donné naissance à la méthode MERCI, pour Éviter, Réduire et Compenser. Soit, dans un premier temps, tenter d'éviter l'aménagement, puis, s'il a finalement lieu, agir pour réduire les conséquences sur les milieux marins, et enfin imposer à l'aménageur une obligation de compenser les impacts attendus en finançant notamment des travaux d'ingénierie écologique.

© Julien Chalifour

Mérou de Nassau (*Epinephelus striatus*) © Julien Chalifour

Un projet en faveur de deux espèces de mérous

Le programme européen LIFE dispose de 3 milliards d'euros pour soutenir les projets en faveur de l'environnement et du climat entre 2014 et 2020. LIFE ayant ciblé cette année les espèces à statut de conservation inquiétant, la Réserve naturelle a présenté un dossier ambitionnant la mise en oeuvre de travaux pour la restauration de deux espèces de mérous. Il s'agit du mérou de Nassau, atteignant rarement sa taille adulte car surpêché, et du mérou géant, que l'on a pu observer localement de manière anecdotique, une fois tous les deux ou trois ans. Appréciés des plongeurs en raison de leur curiosité à leur égard, ces mérous sont des prédateurs supérieurs importants écologiquement - ils pourraient notamment réguler la présence du poisson-lion - mais aussi économiquement à plus long terme, pour la finesse de leur chair. Ce dossier fait l'objet d'une collaboration internationale, avec la Martinique, la Barbade, la Floride et la France métropolitaine, et fait partie d'un programme global proposé par l'outremer français, coordonné par la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), qui n'est pas sectaire (voir article LIFE BIODIV'OM page 44).

Le dossier constitué par la Réserve s'articule sur plusieurs projets, l'objectif final étant d'aboutir à une gestion durable de ces populations :

- Réalisation d'un bilan socioéconomique sur la place de ces espèces à Saint-Martin en matière d'écologie, de consommation et de tradition.
- Suivi de l'état des populations encore présentes.
- Sensibilisation du public en général et des scolaires en particulier.
- Suivis expérimentaux afin d'étudier le recrutement de ces deux espèces, sachant que les larves de mérous migrent plusieurs mois sur des centaines de miles, au bon vouloir des courants, avant que les post-larves de jeunes mérous s'installent sur les récifs.
- L'étude d'une possible évolution réglementaire concernant ces espèces.

Plus de 200 000 euros ont été alloués à la Réserve sur la période 2018 - 2023. Ce budget va permettre à la Réserve de financer la venue de spécialistes pour réaliser les diagnostics et former les agents. Aude Berger - diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG - a été embauchée par la Réserve naturelle en tant que chef du projet LIFE.

Un forum pour les aires marines protégées

La Réserve naturelle a été représentée par Julien Chalifour, en charge du Pôle scientifique, et Franck Roncuzzi, en charge du Pôle technique et Police de la nature, au Forum annuel des gestionnaires d'aires marines protégées, qui s'est déroulée à Saint-Gildas-de-Rhuys, en Bretagne, du 6 au 8 novembre 2018. Les participants à ce rendez-vous scientifique important se sont partagés les assemblées plénières et les ateliers techniques au cours de ces trois jours intenses d'échanges et de rencontres. Au programme : la problématique de police sur les espaces maritimes, la gestion de la fréquentation du public, les méthodes pour estimer la capacité d'accueil d'un site protégé, mais également la mutualisation des ressources scientifiques grâce à un nouvel outil porté par le réseau du Forum des AMP destiné à partager les expériences avec l'Agence française de la biodiversité.

© Julien Chalifour

Fermeture temporaire entre l'étang et la mer

Irma a profondément modifié le rivage, comme on a pu le voir au Galion, où une connexion naturelle était apparue entre l'étang des Salines d'Orient et la baie de l'Embouchure. Cette liaison a permis d'évacuer le trop plein d'eau accueillie par les zones humides pendant le cyclone et un meilleur renouvellement des eaux circulant au sein des deux étangs de la baie, soit des eaux plus claires, moins oxygénées et moins chaudes. Les conséquences étaient a priori très positives pour les espèces animales et végétales, précédemment soumises à d'importants stress en saison sèche. Du côté négatif, la mauvaise qualité de traitement des eaux usées par la station d'épuration de Quartier d'Orléans, aggravée par la disparition d'une grande partie de la mangrove dont on connaît la capacité de purification des eaux polluées, est vraisemblablement la cause de la prolifération d'algues vertes, qui se nourrissent de matière organique. Conséquence : les eaux de l'étang chargées en algues vertes se déversaient dans la mer, au risque d'étouffer herbiers et coraux. Parallèlement, le Conservatoire du littoral et la Réserve naturelle, qui tenaient à respecter cette situation naturelle, étaient confrontés depuis plusieurs mois à l'insistance d'un collectif d'usagers, qui exigeaient la fermeture de la passe, en raison du risque de pollution. L'arrivée des algues vertes a débloquée cette situation tendue et la passe a été fermée par un rempart de sable le 14 décembre, au nom de la nécessité du principe de précaution pour la santé publique dans cette zone fréquentée par les baigneurs. La Réserve envisage aujourd'hui de mettre en place une écluse à l'embouchure de l'étang des Salines d'Orient afin de recréer de meilleures conditions d'environnement pour la faune et la flore de l'étang.

Fermeture temporaire au Galion

Une boîte à outils en faveur des herbiers

Un an après sa première mission dans les eaux de Saint-Martin, Fanny Kerninon était en mai 2018 de retour sur notre île. Avec les agents de la Réserve, elle a plongé sur quatre stations d'herbiers : à Grand-Case, au Rocher Créole, au Galion et à Tintamare. En thèse à l'université de Bretagne occidentale et en collaboration avec l'IFRECOR pour qui elle coordonne l'observatoire des herbiers de l'Outre-mer français, la jeune femme plonge sur les fonds marins tropicaux du monde entier, de la Caraïbe à l'Océan Indien. Elle a pour objectif de produire une boîte à outils "suivi des herbiers" et des indicateurs qui permettront aux gestionnaires de suivre l'état de santé de "leurs" herbiers, très différents les uns des autres. L'enjeu pour Fanny est ainsi de développer des outils standards communs utilisables par tous, sur tous les types d'herbiers. Cette scientifique a représenté l'Outre-mer français à l'occasion de la World Seagrass Conference, du 11 au 17 juin 2018 à Singapour.

Le saviez-vous ?

Saint-Martin est l'un des premiers sites ultramarins pour lesquels un suivi des herbiers a été mis en place, il y a déjà dix ans. La Réserve naturelle en est l'un des initiateurs et ce suivi collaboratif est considéré comme très complet par les scientifiques qui le connaissent.

Une raie pastenague d'Amérique dans l'herbier (*Dasyatis americana*) © Julien Chalifour

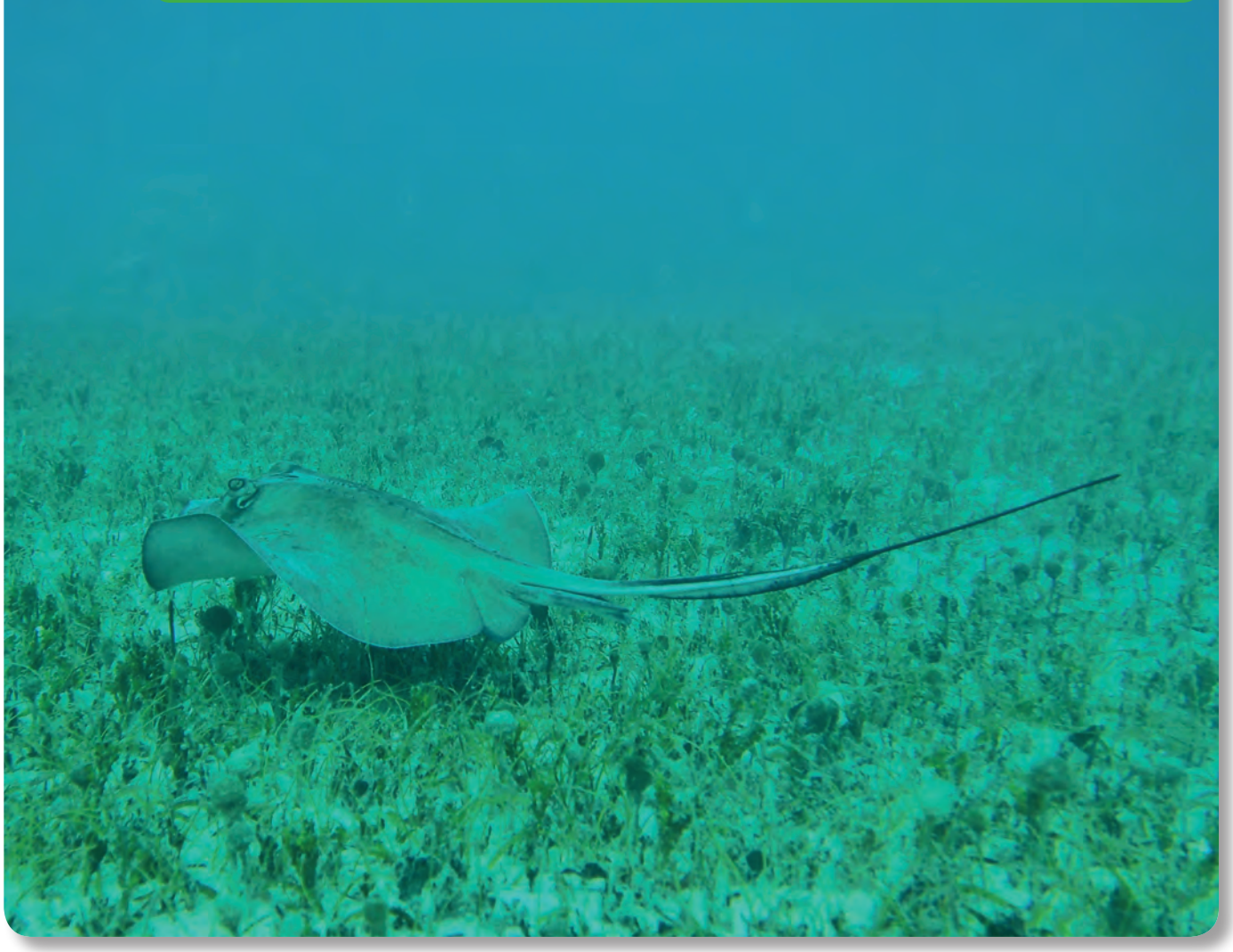

Des tortues et des herbiers

Une tortue verte (*Chelonia mydas*) sur *Halophila stipulacea* © Julien Chalifour

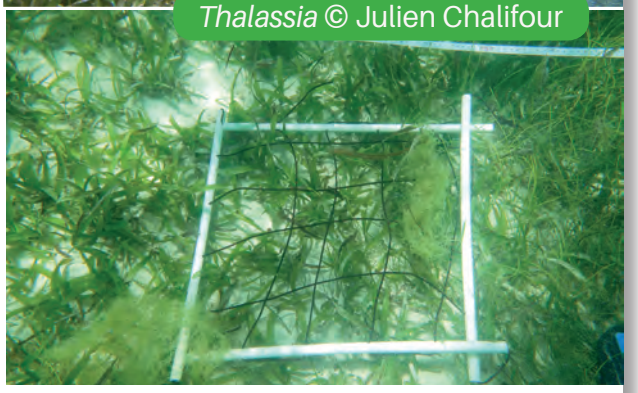

Thalassia © Julien Chalifour

L'équipe de scientifiques américains de l'Université de Floride (FIU), dont le Docteur Jeremy Kizska, ont été à nouveau accueillis par la Réserve à l'occasion de leur troisième mission. Du 18 au 22 juin 2018, à baie blanche à Tintamare, les tortues vertes ont fait l'objet de recherches consistant à mieux connaître les relations qu'elles entretiennent avec les herbiers, actuellement colonisés par *Halophila stipulacea*. Cette espèce invasive a été introduite par l'intermédiaire des ancres et des eaux de ballast de bateaux et grignote peu à peu de l'espace dans l'herbier sous-marin, où elle entre en compétition avec les espèces natives : *Syringodium* et *Thalassia*. Ils ont observé la localisation des reptiles sous-marins au fur et à mesure de la journée, mais aussi leur activité et tenté d'identifier quelles algues figuraient à leur menu. Cette étude va aussi permettre d'estimer la population de tortues fréquentant l'herbier de baie Blanche et si elle a été impactée par Irma. La seule donnée dont la Réserve disposait jusqu'alors était le fait de ne pas avoir trouvé de cadavre d'animal. Les premiers résultats dont l'analyse fine reste à effectuer, semblent traduire un bouleversement des habitudes des tortues vertes en Guadeloupe comme à Saint-Martin, des suites d'Irma et des autres évènements météorologiques subis fin 2017. Cette étude devait également être l'occasion de réaliser des prélèvements de peau pour ouvrir la voie à une première étude locale sur la fibropapillomatose, cet herpès virus qui touchent certaines tortues dans le monde entier, avec des facteurs déclencheurs du risque de la maladie que l'on commence à connaître.

Reef Check : présence d'algues vertes

Algues vertes dans l'herbier © Julien Chalifour

Organisé chaque année depuis 2008, le suivi Reef Check a eu lieu en 2018 du 17 au 19 septembre, au large du Galion, de Caye Verte, de l'îlet Pinel et du Rocher Créole. Deux bénévoles, Théo Feger et Guillaume - de Jorakhae Free Diving School - se sont joints à l'équipe de la Réserve. Les données sont en cours de traitement mais, un an après le cyclone Irma, l'observation a mis en évidence la présence importante d'algues filamenteuses vertes, posées sur les récifs et les herbiers, mais aussi échouées sur les plages, comme à Pinel. Ces algues sont habituellement présentes dans ces milieux, mais avec un développement saisonnier et en bien moindre quantité. Leur abondance cette année est un marqueur d'une pollution organique côtière, les stations d'épuration n'étant qu'à 50% de leur capacité de traitement, selon un communiqué de presse de l'EEASM paru en octobre 2018. Leur prolifération habituellement favorisée par les fortes pluies, dont les eaux de ruissellement se chargent en matières organiques et en nutriments, ont cette année bénéficié de rejets non-épurés. Conséquemment, le lessivage des sols et les pollutions côtières enrichissent le milieu côtier, au bénéfice des algues, mais au détriment des coraux qu'elles étouffent. La mauvaise qualité des eaux côtières représente la première cause de dégradation de la biodiversité marine à Saint-Martin.

Compagnonnage sous-marin entre réserves

Depuis 2007, la Réserve naturelle poursuit son suivi scientifique annuel des récifs et herbiers, qui s'est déroulé du 24 au 26 septembre 2018, avec le concours de Jonas Hochart, de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barth. Il était venu aider l'équipe de Saint-Martin à documenter l'évolution de l'état des communautés coraliennes et d'herbiers, sur les trois stations de récifs - Chico, rocher Pélican et Fish Pot, site situé hors de la Réserve - et sur les trois stations d'herbiers - Rocher Créole, Pinel et Grand-Case, ce dernier site également hors de la Réserve. Les données sont en cours de traitement, mais les plongeurs ont pu constater un retour des éponges, qui avaient fortement régressé après le cyclone Irma. Ils n'ont également pas noté la présence excessive de colonies coraliennes fraîchement mortes conséquemment à Irma. Ils ont en revanche observé des algues vertes, ainsi que le retour de macro algues molles, qui avaient fortement régressé sous l'effet des houles successives. Ces algues entrent en compétition pour l'espace et la lumière avec les coraux et ont vraisemblablement bénéficié des rejets en mer d'eaux usées.

Dans le cadre de ce compagnonnage sous-marin entre réserves, Julien Chalifour est allé prêté main-forte à Saint-Barth dans un contexte identique, mais cette fois sur les stations récifales de l'îlet le Boeuf et du sec de Colombier. Il a également participé à l'implantation d'une nouvelle station d'herbiers à Petit-Cul-de-Sac, la station historique de l'anse de Marigot ayant disparu en raison de défrichements privés, qui ont provoqué le lessivage des sols puis l'étouffement des herbiers. La participation au suivi organisé au sein de la Réserve guadeloupéenne de Petite Terre a également pu être réalisé dans la foulée.

© Julien Chalifour

Tortues : 104 traces relevées et 288 patrouilles

Malgré une année chargée pour chacun dans un contexte de reconstruction, le suivi de la saison de ponte des tortues marines s'est une nouvelle fois déroulée de mars à novembre 2018. L'équipe d'écovolontaires bénévoles chargés d'arpenter les plages dans l'espoir de relever les traces d'une tortue venue pondre s'est réduite à une petite trentaine en 2018. Aucune trace n'avait été relevée au début du mois de juin, mais rien d'alarmant. En effet, à l'heure du bilan, ce ne sont pas moins de 104 traces qui ont été enregistrées pour 288 patrouilles réalisées qui ont pu être enregistrées. Ce n'est donc pas pour autant que les tortues ont été moins présentes sur nos plages en 2018. Il apparait cependant prépondérant de prendre soin de ces individus, dans un contexte où la majorité des pontes survenues en 2017 ont été détruites lors du passage d'Irma et où un certain nombre de chantiers impactent encore actuellement nos sites de pontes. La reconstruction de Saint Martin devra donc également prendre en considération la remise en état de sites de ponte.

Devenez écovolontaire en participant au suivi scientifique des pontes de tortues marines. Il suffit que vous soyez disponible une fois par semaine ou une fois par mois, selon vos disponibilités, et la Réserve assurera votre formation. Contacter pour cela science@rnsm.org.

Une tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en ponte

Le hall de l'aquarium de La Rochelle

Des tortues marines et des échanges

Julien Chalifour, qui anime le réseau tortues à Saint-Martin, a participé du 12 au 16 novembre au 3ème colloque du groupe "Tortues marines de France", à l'aquarium de La Rochelle. Une centaine d'experts venus de France métropolitaine, de l'Océan Atlantique, de l'Océan Pacifique, de la mer des Caraïbes et de l'Océan Indien ont partagé leurs expériences respectives en termes de conservation et de suivi des tortues marines, ainsi que de leurs échouages. Cette rencontre a été l'occasion pour Julien Chalifour d'échanger sur les sujets où Saint-Martin est en demande, et notamment l'absence de centre de soins pour accueillir les tortues en détresse ou malades, contrairement à La Réunion ou la Polynésie, dotées de structures conséquentes et financièrement autonomes. Une autre problématique a concerné le "turtle watching" - l'observation des tortues en randonnées sous-marines - qui peut déranger ces reptiles protégés et éventuellement les faire fuir, mais aussi favoriser la recrudescence de maladies. La question des accidents provoqués par les bateaux et les jets skis sur les zones où ils sont autorisés a également été abordée. Cette tribune a été une belle occasion de mutualiser les expériences et de renforcer les connaissances de chacun.

Saviez-vous que les tortues luths font le tour de l'Atlantique, ainsi que certaines tortues vertes et tortues imbriquées, en suivant les courants? Leur vitesse peut atteindre 35 km/heure. Ces grands voyageurs parcourent ainsi des milliers de kilomètres dans leur vie, afin de rallier leur zone de reproduction distante de celle d'alimentation.

Rendez-vous nocturne avec une tortue

Dans la nuit du 31 août, vers 23 heures, sur la plage de baie Longue, une quarantaine d'écovolontaires du suivi tortues marines ont pu observer une tortue verte, en pleine activité de ponte. Pendant une heure et demie, l'animal a multiplié les essais, mais est finalement reparti vers la mer sans avoir pondu. Elle est revenue un peu plus tard, mais ce nouvel essai s'est également soldé par un échec, le nid s'effondrant sur lui-même au fur et à mesure que la tortue creusait. Selon Julien Chalifour, ces tentatives infructueuses semblent être liées à la nature trop meuble du sable, remué par Irma et les épisodes de houle successifs au cyclone. Cet épisode démontre à nouveau l'importance d'éviter de perturber les activités de ponte, mais également de préserver la nature des sites de ponte : végétation, aménagement, compaction du sable, éclairage...

Bon à savoir

Une tortue marine prête à pondre dispose d'environ trois jours pour arriver à ses fins. Après ce délai et dans la mesure où elle est capable de pondre plusieurs fois dans une même saison, elle est contrainte de larguer ses oeufs en mer afin de laisser de la place aux prochains déjà en formation. Les tortues marines ne pondent que tous les deux ou trois ans, mais sont capables de nicher de 3 à 8 fois au cours de la même saison, enterrant ainsi de 60 à 120 oeufs à chaque fois. Mais seule une tortue sur 1000 a la chance d'atteindre l'âge adulte, 20 à 25 ans après son éclosion. Les autres, souvent la proie de prédateurs, peuvent également être victimes d'accidents, de chocs, de pollutions, d'engins de pêche ou de braconnage.

Tortue verte (Chelonia mydas) © Julien Chalifour

Reconstruire sans détruire

Les activités de construction et de reconstruction à Saint-Martin ont connu une nouvelle dynamique en 2018, et c'est tout à fait légitimement que chacun s'affaire à remettre en état son logement ou son entreprise. Les écosystèmes naturels qui eux aussi ont été impactés par les aléas climatiques peinent à se remettre. Aussi est-il important d'éviter de les dégrader davantage. Au-delà du bon sens, il s'agit aussi de respecter la réglementation et de prendre conseil auprès des services concernés en charge de la compétence de l'environnement, à savoir l'UT DEAL Saint-Barthélemy et Saint-Martin en préfecture. C'est ce qu'aurait dû faire le propriétaire d'une villa aux Terres-Basses avant d'entreprendre les travaux de remise en état d'un mur en bord de plage. Ces travaux ont amené l'entrepreneur à réaliser une cavité de plus de 3 mètres de profondeur sur une plage répertoriée et identifiée comme un site de ponte de tortues marines. En France - et donc à Saint-Martin - les tortues marines, certaines espèces d'oiseaux et certains végétaux sont protégés, ainsi que les habitats qui les abritent. La destruction de sites d'intérêt géologique, d'habitats naturels, d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées et de leurs habitats constitue dès lors un délit, prévu par le code de l'environnement. Le responsable encourt une peine maximum de deux ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende. Cette réglementation s'applique ainsi à tous les milieux naturels, marin, terrestre et lacustre de Saint-Martin.

Les baleines chantent dans le monde du silence

L'enregistreur acoustique autonome, installé dans les eaux de la Réserve naturelle en décembre 2016 par trois chercheurs américains de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et un chercheur de l'Université de Floride, a dépassé les attentes des scientifiques. Ce piège acoustique déployé par 16 mètres de fond a enregistré 1 heure toutes les 4 heures sur 137 jours et les enregistrements révèlent la présence de chants sur 123 des 137 jours étudiés. Des chants ont été enregistrés au cours de la période s'étendant du premier au dernier jour, signifiant que la période de présence des animaux dépassait donc celle de l'étude. Des enregistrements ont eu lieu fin juin et font partie des plus tardifs pour l'ensemble des localités étudiées. Les données traduisent également la présence de dauphins. Ces quatre scientifiques travaillent dans le cadre d'une mission de suivi des baleines à bosse et autres mammifères marins baptisée CHAMP, pour "Caribbean Humpback Acoustic Monitoring Program". D'autres études restent à venir.

Deux baleines à bosse (*Megaptera novaeangliae*) © Agoa

Une stagiaire au service des oiseaux

Suzanne Gonnier, 22 ans, étudiante à l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP), a été accueillie en stage à la Réserve naturelle en juin et juillet 2018. Future paysagiste-concepteur, elle a fait le choix de venir à la Réserve naturelle afin d'approcher un acteur de la gestion du territoire, dans l'idée de commencer sa carrière dans un espace protégé. Sa mission a été de proposer un programme de réhabilitation de l'étang des Salines d'Orient, mis à mal par Irma. L'idée aujourd'hui est de concilier régénération et conservation des écosystèmes et découverte par le public. Elle a travaillé sur une zone de vasière, endroit de prédilection des oiseaux nicheurs, et préconise d'une part de retracer des canaux dans cette vasière et d'autre part d'en stabiliser les berges par des plantations de palétuviers issus d'une pépinière à créer avec le concours des enfants du Collège de Quartier d'Orléans, investis dans le programme d'Aire marine éducative de la baie du Galion. Ces aménagements viendront isoler les zones de nichâge et de repos de l'avifaune qui pouvait précédemment être dérangée par des prédateurs terrestres. Ces nouvelles zones de rassemblement pourront également permettre le développement d'activités telles que le bird-watching. Ce travail vient alimenter la réflexion quant à la réhabilitation et à la gestion de ce site classé en Réserve naturelle nationale et labélisé Ramsar et Spaw pour la richesse des écosystèmes qu'il abrite.

Suzanne Gonnier

Bécasseaux dans la mangrove

Birdwatching : un riche potentiel pour Saint-Martin

Selon une étude du US Fish and Wildlife Service, les ornithologues amateurs ont apporté 36 milliards de dollars à l'économie américaine en 2006, et un cinquième (20%) des Américains sont identifiés comme des ornithologues. Ailleurs, dans le parc national turc de Kuscenneti, un site identifié Ramsar en Turquie - comme Saint-Martin - attire des ornithologues amateurs du monde entier et représente des revenus directs et indirects de plus d'1 million de dollars par an. Les visites guidées y sont devenues une activité majeure, avec au moins 127 entreprises proposant des visites dans le monde entier. Sachant que l'avifaune recensée sur les étangs de Saint-Martin comprend plus de 85 espèces d'oiseaux, cette abondance et cette richesse amènent naturellement la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral à promouvoir une conservation de ces espaces et de ces espèces, à travers des aménagements adaptés dans chaque site pour l'accueil du public. L'idée, en l'absence d'une stratégie touristique autre que balnéaire à Saint-Martin, est de proposer un développement de l'écotourisme à travers le birdwatching, pour lequel Saint-Martin détient un formidable potentiel dans toute la Caraïbe. Pour cela, il est nécessaire en parallèle d'accroître la protection des espaces lacustres en les aménageant, notamment afin d'encadrer les activités anthropiques. Dans un contexte post-Irma dans lequel chacun s'accorde à dire qu'il est nécessaire de repenser notre modèle de développement, les espaces lacustres de Saint-Martin, outre leur intérêt patrimonial, apparaissent comme l'ouverture de l'essor de l'écotourisme à Saint-Martin. La Réserve estime à 1,6 million d'euros le budget nécessaire à la reconquête des étangs.

Les étangs de Saint-Martin, pourtant zone tampon entre le milieu terrestre et le milieu marin, sont encore trop souvent considérés comme des lieux insalubres. Leur image négative, conjuguée aux difficultés foncières facilitant leur destruction, est en partie à l'origine de cette désastreuse évolution. L'ensemble des espaces lacustres de Saint-Martin a été impacté par la violence des vents de l'ouragan Irma. Les mangroves sont quasiment détruites, la végétation littorale a disparu, arrachée par la violence des rafales. L'impact sur la biodiversité animale marine et terrestre est difficilement quantifiable, mais il est certain que la disparition des habitats et des écosystèmes aura un impact fort à court, moyen et long terme sur le stock et la production globale de biodiversité animale et végétale. Les actions de reconquête de la biodiversité sur les espaces lacustres permettront dans le futur de minimiser ces impacts et d'en atténuer les effets sur la biodiversité de manière générale.

Aigrettes neigeuses (*Egretta thula*) dans la mangrove © Nicolas Maslach

Échasse d'Amérique (*Himantopus mexicanus*) © Julien Chalifour

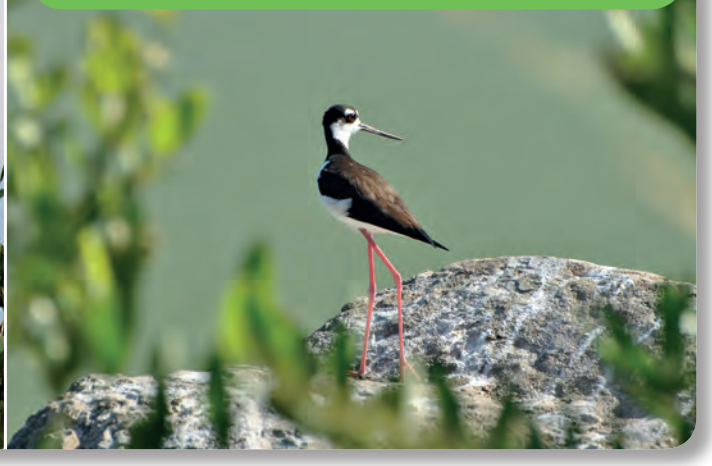

Les actions post-Irma de la Réserve et du Conservatoire du littoral

Le nettoyage et la réparation des dégâts provoqués par Irma sur les sites Les actions post-Irma de la Réserve et du Conservatoire du littoral ont donné lieu à un plan stratégique, qui s'est décomposé en quatre grandes actions financées par l'Agence française de la biodiversité à hauteur de 80%, par l'Etat dans le cadre de la reconstruction post-cyclone (phase de nettoyage des sites) et sur les fonds propres du Conservatoire.

L'étang de la Barrière avant et après le passage d'Irma

Photos aériennes

La première manoeuvre a consisté à prendre des photos aériennes à l'aide d'un drone, tout particulièrement au-dessus des étangs, afin d'identifier l'impact sur la mangrove, de vérifier l'état des exutoires et de repérer les déchets dans les endroits les plus inaccessibles. La comparaison avec des photos aériennes prises en juin 2017 a permis d'estimer au mieux l'impact du cyclone sur ces milieux humides.

Mission écologique

La seconde mission a demandé la coopération de l'écologue Mélanie Haerteman et d'Anne-Marie Bouillé, chargée de mission du Conservatoire à Saint-Martin. En mars, elles ont effectuées un état des lieux de la faune et de la flore, des mesures hydrologiques - température, oxygénation, salinité, courants - mais aussi la cartographie des déchets. L'étang des Salines d'Orient, l'étang aux Poissons, l'étang de la Barrière, l'étang de Chevrise, la mare Lucas, l'étang Guichard et les étangs de l'aéroport, du cimetière de Grand-Case et des Terres Basses ont été visités, ainsi que l'îlet Pinel. Une fiche a défini la priorité sur chaque site, les actions à éviter et celles à favoriser. L'étang de la Barrière, dont la mangrove a été la plus impactée, figurait tout en haut de la liste.

Exploration en kayak

Grand nettoyage

La troisième action, a démarré le 2 juillet 2018 au Galion avec le nettoyage des sites. 1355 tonnes de déchets ! C'est le chiffre enregistré par la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral au 31 décembre, soit 6 mois après le début de la grande campagne de nettoyage sur tous les sites de la Réserve naturelle et du du Conservatoire, et tout particulièrement les étangs. La ferraille - principalement des tôles - a représenté un tiers des déchets et les encombrants les deux autres tiers. Les plus gros déchets - toitures, conteneurs... - ont été dégagés en juillet et en août par la société L & A Transport, titulaire du marché public lancé par le Conservatoire. Une équipe d'une dizaine de personnes s'est attaquée à cette tâche titanesque, à l'aide d'une dizaine de gros engins.
L'opération s'est poursuivie avec les six agents de l'association ACED et Aude Berger - diplômée en sciences et techniques de la mer et titulaire d'une licence professionnelle en protection de l'environnement à l'UAG - chargée par le Conservatoire de la coordination du nettoyage des sites. Tous se sont consacrés du 1er juillet au 31 décembre à la collecte des déchets de petite et moyenne taille, qu'ils ont triés avant de les transporter à l'écosite, où ils ont été traités. Trois épaves de voitures, un bateau de belle taille, un jet ski ont été enlevés grâce à leur travail, mais aussi beaucoup d'objets personnels, des vêtements, des peluches, et un grand nombre de pièces automobiles. La Réserve naturelle et le Conservatoire ont apprécié le travail efficace effectué par l'ACED, surtout dans les étangs, où il n'était pas évident de sortir des déchets envasés puis de les transporter sur les berges, que ce soit à pied ou à bord d'un kayak. Sur l'étang de Grand-Case, très pollué, les agents ont dû travailler entre 5 heures et 7 heures du matin, avant que le trafic aérien ne reprenne. Ils ont été aidés en juillet par une vingtaine de scouts belges et une centaine de scouts de France, encadrés par les agents de la Réserve naturelle, ainsi que par les associations What de 9 et Clean Saint-Martin, et quelques riverains. Le constat aujourd'hui reste que la totalité des étangs était propre fin 2018.
L'ensemble des déchets a été traité par l'Ecosite, qui a accordé une gratuité totale de ses services à l'ACED et à la Réserve naturelle, et des tarifs préférentiels à l'opérateur local. Et, dans l'optique de repeupler les mangroves, la Réserve naturelle a collecté sur les étangs des graines de palétuviers afin de mettre en place une pépinière.

Nettoyage du Galion

Les scouts en action

Aude Berger en compagnie de jeunes de l'ACED

Application des préconisations

Une fois les sites débarrassés de tous les déchets, viendra l'heure de réparer ou reconstruire les aménagements endommagés : observatoires aux oiseaux, carbets, signalétique, sentiers...

Redonner vie à la mangrove

Est arrivé le temps de végétaliser la mangrove, ce que prévoit une convention signée entre l'ACED, la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral. Encadrés par la Réserve naturelle, les agents ACED. Les agents de l'ACED consacreront donc les six premiers mois de 2019 à la création d'une pépinière de palétuviers et à la plantation des arbres dans la mangrove impactée. Ils ont bénéficié fin décembre, avant cette nouvelle étape, d'une formation théorique et pratique faite par Aude Berger et Anne-Marie Bouillé, qui leur ont expliqué le rôle écologique des zones humides, les écosystèmes de la mangrove et des étangs, mais aussi les métiers de l'environnement et notamment celui de garde du littoral. 141 000 euros auront été mobilisés pour réaliser le nettoyage des sites de la Réserve naturelle du Conservatoire, par l'Agence française de la biodiversité, la Collectivité sur allocation d'État et le Conservatoire du littoral.

L'équipe de l'ACED © Conservatoire du littoral

L'étang de la Barrière © Conservatoire du littoral

Un dossier de subvention présenté par le Conservatoire à l'Agence française de la biodiversité il y a un an a été accepté et des travaux de génie écologique ont été réalisés. Notamment à l'étang de la Barrière, avec la création de chenaux afin de favoriser une remise en eau d'une partie du site, ou le nettoyage des connexions hydrauliques entre les Salines d'Orient et l'étang aux Poissons. Coût total du projet (mission photo, mission écologique, nettoyage et travaux de génie écologique) : 89 663 euros (80% AFB et 20% Conservatoire).

Le Galion au coeur du comité de gestion

Le 16 mai 2018, la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral ont invité les services de l'État et de la Collectivité à découvrir les projets qu'il a mis en oeuvre avec la Réserve naturelle. Le projet principal concerne l'aménagement du site du Galion, pour lequel une convention tripartite est en cours de finalisation, entre la Réserve naturelle, le Conservatoire, et la Collectivité. Il est prévu d'aménager une zone de stationnement des véhicules. Sur la plage, des carbets seront à la disposition du public, ainsi qu'un point de restauration légère. Une aire de jeux pour les enfants est inscrite au programme, ainsi que deux terrains pour les amateurs de beach volley. L'idée majeure est de conserver l'aspect naturel du site et de travailler en faveur de la faune, de la flore et des habitats naturels.

La baie du Galion

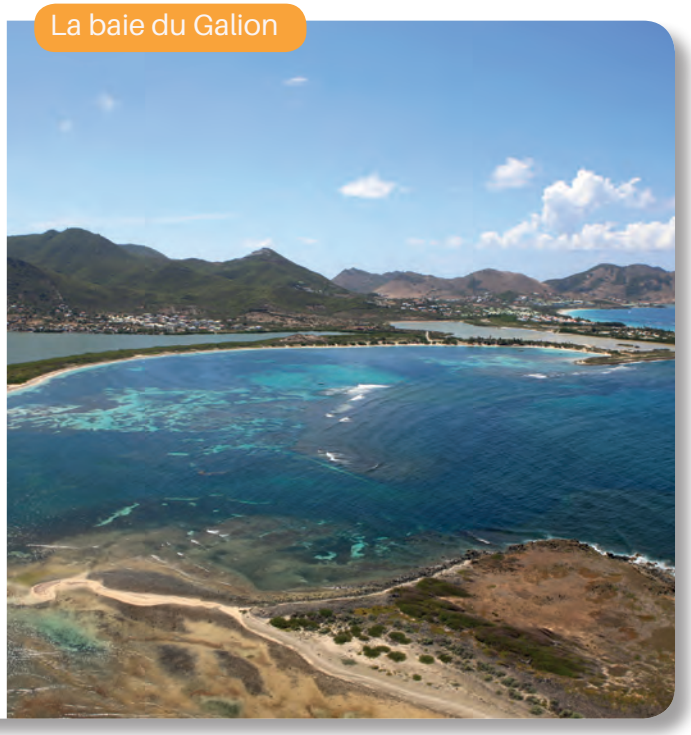

Trois beaux projets

L'impact du cyclone Irma sur l'environnement a incité l'Agence française de la biodiversité à lancer un appel à projets pour la reconquête de la biodiversité dans tout l'outremer. La Réserve a bien sûr répondu à cet appel en constituant trois dossiers. L'un de ces projets, d'ores et déjà accepté, vise à financer la réalisation d'une mission scientifique d'inventaire de l'impact d'Irma sur la flore des îlets classés en Réserve naturelle - soit Pinel, Petite Clé, Caye Verte et Tintamare - l'objectif étant de proposer des actions de restauration des espèces et des habitats qu'elles constituent.

Végétation xérophile à Caye Verte

Rapport annuel du pôle police de l'environnement

Le pôle technique et police de la nature de la Réserve naturelle a effectué 393 patrouilles en 2018 : 294 patrouilles à terre et 99 en mer. Sur ces patrouilles, 360 étaient conformes et 33 - soit 27 à terre et 6 en mer - ont donné lieu à quatre procès-verbaux, plusieurs rappels à la loi et éventuellement des saisies de matériel. Parmi les infractions, on trouve notamment des dépôts de déchets dans la Réserve, des survols de drone sans autorisation, des vols de sable au Galion, des ancrages de bateaux sur des sites où il est interdit de mouiller une ancre en raison de la présence d'herbiers, l'utilisation de jet skis, la pratique de kite surf en dehors de la zone autorisée au Galion et 11 actions de pêche dans la Réserve : pêche au casier au Galion, pêche au crabe sur les étangs, pêche en kayak sur les Salines d'Orient, pêche à la canne au Galion... Également, un conducteur de quad a été informé que les engins motorisés ne sont autorisés que sur les routes carrossables dans la Réserve et en aucun cas sur la plage.

3 aires marines éducatives à Saint-Martin

Né en 2012 aux Marquises de l'imagination des enfants d'une école primaire, le concept d'"aire marine éducative" (AME) s'est développé avec succès sur tout le territoire français. À Saint-Martin, trois classes gèrent leur aire marine et ont reçu le label "Aire marine éducative" le 4 juin 2018. Ce label, porté par l'Agence française pour la biodiversité (AFB), reconnait la mise en œuvre d'une démarche écologique invitant les élèves à réfléchir sur la gestion et la protection du patrimoine naturel marin. Ces "rangers juniors" se sentent concernés par un échantillon de leur patrimoine naturel et s'investissent pour le protéger et le gérer. Ainsi, un CM1 de l'école Clair Saint-Maximim alterne séances en classe et visites sur le terrain, au Galion, sous la houlette de leur référent, Vincent Oliva, garde à la Réserve naturelle et chargé de mission éducation à l'environnement. Également, deux 6èmes du collège Mont des Accords s'intéressent au littoral de Galisbay, avec Amandine Vaslet, de l'association

Des élèves enthousiastes © Christophe Joe

"Mon école, ma baleine". L'idée pour tous ces jeunes est de définir des priorités pour la protection de la biodiversité du site dont ils sont responsables et d'appliquer le programme scolaire à des cas concrets, comme par exemple la replantation de mangroves. Un jumelage de ces classes est en projet.

Sous le chaos, la plage

Une équipe d'Ushuaia TV était à Saint-Martin fin janvier 2018 afin de réaliser un reportage sur les conséquences d'Irma, que la chaîne décrit comme "une expérience inédite : le chaos climatique". Intitulé "Sous le chaos, la plage", le reportage a été diffusé le samedi 23 et le jeudi 28 juin et reste accessible sur le site d'Ushuai TV. La Réserve naturelle a été sollicitée pour la partie environnementale de l'émission. Julien Chalifour, Chris Joe, Ashley Daniel et Vincent Oliva ont transporté les preneurs d'images à Pinel, Tintamare et au Rocher Créole, à bord du bateau de la Réserve. Ils les ont également accompagnés sous l'eau, pendant la prise d'une vidéo sous-marine sur le site du Remorqueur, à Tintamare.

Thalassa dans la Réserve naturelle

Du 8 au 11 octobre 2018, la Réserve a rencontré une équipe de l'émission Thalassa, venue réaliser un reportage sur l'évolution de l'île sous l'aspect du logement et de la vie quotidienne, mais aussi de l'environnement. L'impact sur la faune et la flore a été évoqué, ainsi que le redémarrage des écosystèmes et les actions menées pour l'accompagner. Le projet d'habitat artificiel BIOHAB2, celui de bouturage corallien, mais également la création de pépinières destinées à revégétaliser le littoral côtier ont particulièrement intéressé Thalassa, ainsi que le programme "Aire marine éducative", destiné à sensibiliser les plus jeunes.

Un quart à un tiers de la mangrove mise à mal par Irma repart. Les fortes pluies d'automne ont permis de voir le niveau de l'eau remonter dans les étangs asséchés et ainsi favoriser la croissance des jeunes pousses de palétuviers.

Interview de Nicolas Maslach © Chris Joe

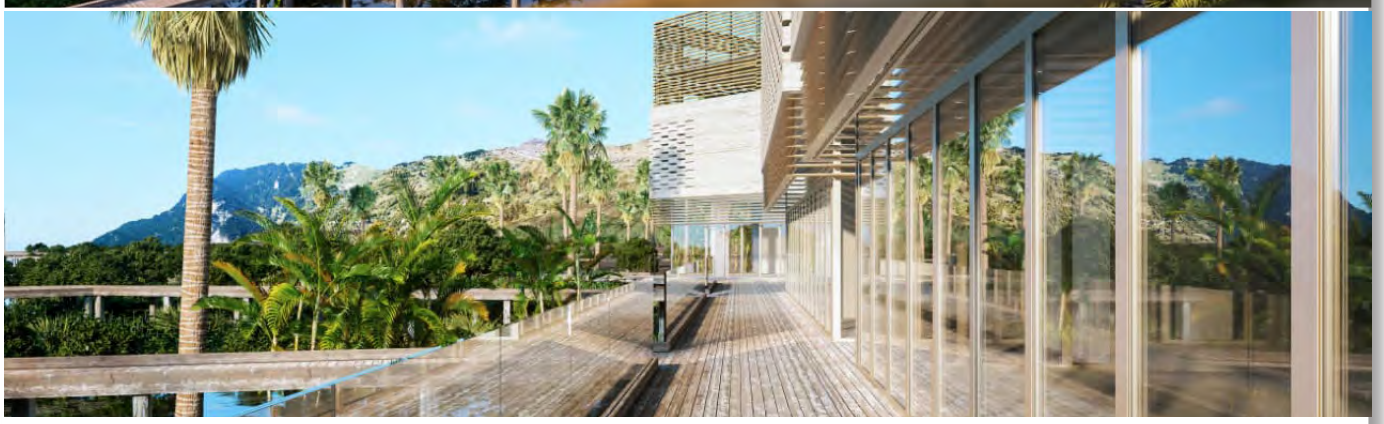

ICBI : modification des plans

Nicolas Maslach a mis à profit son déplacement professionnel à Paris en mars 2018 pour rencontrer Véronique Descharrières, architecte du projet d'Institut caribéen de la biodiversité insulaire (ICBI), afin de prendre connaissance de la modification des plans initiaux, comme demandé en raison de la problématique induite par Irma, et notamment les risques de submersion. S'il est vrai que les plans initiaux allaient au-delà des contraintes règlementaires existantes, il paraissait fondamental pour un projet de cette envergure de prendre en compte les nouvelles données du risque environnemental et de proposer un bâti exemplaire, qui participe à la sauvegarde de la biodiversité et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Gérer en toute harmonie

Les gestionnaires d'espaces protégés de Saint-Eustache (STENAPA), Saba (Marine Park), Saint-Barth (Agence territoriale de l'environnement), Sint Maarten (Nature Foundation) et Saint-Martin (Réserve naturelle) se sont réunis à Saint-Martin la dernière semaine de mai pour un atelier technique organisé par le Global Coral Reef Monitoring Network (GCRNN) et le CAR-SPAW, qui interviennent régulièrement auprès de leurs partenaires. Le thème de cette nouvelle formation a concerné les techniques standards de suivi biophysique des récifs coralliens, mais également de la composante socio-économique qui y est associée. La question a été de savoir comment évaluer l'état de santé d'un récif et de ses peuplements, mais également comment étudier les usages sociaux et culturels ainsi que les activités économiques reposant sur l'existence de ce récif. Un exemple concret a concerné l'îlet Pinel et son sentier sous-marin, suivi de près par la Réserve. Questions : comment les habitants du quartier tout proche de Cul-de-Sac perçoivent-ils le site ? Quelles pratiques y sont-elles associées ?

Pinel, Petite Clé & Tintamare

Et tout particulièrement pour les acteurs économiques ayant une activité à Pinel ? Deux équipes sont ensuite parties sur le terrain. La première a plongé sur le sentier sous-marin et la seconde est allée à la rencontre des résidents de Cul-de-Sac et des socio-professionnels concernés. L'idée était de se former à l'approche permettant d'identifier des conflits ou des incompréhensions, des améliorations à amener en faveur de la gestion du site, dans une optique de développement soutenable et dans l'objectif d'harmoniser toutes les composantes au mieux. Une étude approfondie sera conduite dans les années à venir pour mettre en pratique les connaissances acquises et adapter la gestion du site.

Le sentier sous-marin de Pinel

Une table d'orientation à Babit Point

Inaugurée en mars 2018 sur le site de Babit Point, une table d'orientation permet au public d'identifier le magnifique paysage surplombant les rouleaux de l'Océan Atlantique d'un côté et les collines environnantes de l'autre. Cette table en lave, qui résistera à l'épreuve du temps, fait partie du programme de restauration écologique et paysagère de Babit Point mené par la Réserve naturelle et le Conservatoire du littoral, en concertation avec les riverains. Les membres de l'association syndicale libre d'Oyster Pond, ont souhaité en juin 2013 la cession au Conservatoire du littoral d'une parcelle de 4,7 hectares à Babit Point. Cette acquisition s'est ajoutée à l'achat d'une parcelle de 1,8 hectare en avril 2013 par le Conservatoire auprès des propriétaires vendeurs. Le projet a commencé par la démolition d'une maison en ruines en 2014 et s'est poursuivi par l'installation d'une clôture en bois en 2015. La prochaine étape consistera à aménager une zone d'accueil pour le public et un sentier botanique. La totalité de ce programme a été financée à 80% par l'État, dans le cadre du contrat de développement, et à 20% par les fonds propres du Conservatoire du littoral, pour un total de 112 231 euros.

De gauche à droite : Régis Armengaud, représentant de la DEAL ; Christophe Joe, garde de la RN ; Nicolas Maslach, directeur de la RN ; Ashley Daniel, garde de la RN et Anne-Marie Bouillé, chargée de mission du Conservatoire du littoral à Saint-Martin

Un congrès pour la nature

Le congrès français de la nature

Nicolas Maslach, directeur de la Réserve naturelle, a participé le 7 juin 2018 à la Maison des Océans, à Paris, au Congrès français de la nature, organisé par le comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), qui célébrait 25 ans d'existence. L'UICN est la principale organisation non gouvernementale mondiale consacrée à la conservation de la nature. Le prochain Congrès mondial de la nature, qui a lieu tous les quatre ans, se tiendra en 2020 à Marseille. Les sujets prioritaires à aborder à Marseille en 2020 ont fait l'objet d'échanges avec les participants. Également, Jean-François Sylvain, président de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) a animé une présentation sur l'état des lieux de la biodiversité dans le monde, qui subit des pressions croissantes et pour laquelle la science prévoit des perspectives dramatiques. Il a exhorté les États à faire de la préservation et de l'usage durable de la biodiversité une priorité stratégique, politique et économique. Il a toutefois émis une note optimiste concernant la France, où l'opinion publique, le monde de l'entreprise et une partie du monde politique se mobilisent déjà en ce sens.

Tous les outre-mers en séminaire

Le séminaire "outre-mer" annuel de l'AFB

Le séminaire "outre-mer" annuel de l'Agence française de la biodiversité (AFB) s'est tenu du 9 au 11 avril 2018 à Paris. Il avait pour objectif de faire l'état des actions engagées pour la biodiversité dans les territoires ultra-marins, d'identifier les attentes de ces territoires vis-à-vis de l'AFB et de définir de nouveaux modes de collaboration. Pour les 150 participants, ce séminaire a été l'occasion de partager les expériences propres à leur territoire ultramarin, de la Guyane à La Réunion, en passant par la Nouvelle-Calédonie et Saint-Martin bien sûr, représenté par Nicolas Maslach. Après une présentation des enjeux de conservation de la biodiversité dans les territoires ultramarins, une dizaine d'ateliers ont permis aux séminaristes de plancher sur des sujets aussi divers que la protection des récifs coralliens et des écosystèmes associés ou le développement économique face à la biodiversité.

Nicolas Hulot & Thomas Pasquet @ Impact2

7ème édition d'Impact2

Nicolas Maslach était invité le 29 mars 2018 à assister à la septième édition du Forum Impact2, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Paris. Plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour, dont l'économie sociale et solidaire, l'écologie et le développement durable, et l'intelligence artificielle. Anne Hidalgo, maire de Paris, a ouvert le Forum avant de laisser la parole aux intervenants, parmi lesquels le ministre de l'Écologie, Nicolas Hulot, le député et mathématicien Cédric Villani, le président du Comité olympique Tony Estanguet et l'astronaute Thomas Pesquet. Une cinquantaine de territoires et pays était représentée - dont Saint-Martin - par un millier de représentants. Impact2 est organisé chaque année à Paris par INCO, premier consortium mondial de la nouvelle économie solidaire et durable.

LIFE BIODIV'OM : 2 grands objectifs pour l'environnement ultramarin

Julien Chalifour a participé du 19 au 23 novembre 2018 au séminaire de lancement du LIFE BIODIV'OM, un projet européen visant à protéger cinq espèces mondialement menacées et un habitat prioritaire sur cinq territoires d'Outre-mer. Les cinq espèces menacées sont l'échenilleur de La Réunion - plus connu sous le nom de tuit-tuit - le crabier blanc à Mayotte, le mérou géant en Guyane et à Saint-Martin, le mérou de Nassau à Saint-Martin et le moqueur gorge blanche en Martinique. L'idée est d'arriver à augmenter les populations de ces espèces. Quant à l'habitat, il s'agit des savanes de Guyane, l'un des habitats les plus menacés d'Europe, fragilisé par deux espèces invasives et pour lequel BIODIV'OM va renforcer la conservation pour les espèces menacées. Le séminaire de lancement a eu lieu à Rochefort, au siège de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), du 19 au 23 novembre. La LPO coordonne l'ensemble du projet avec plusieurs contributeurs associés, dont la Réserve naturelle de Saint-Martin, aux côtés du Parc régional de la Martinique, de la Société d'études ornithologiques de La Réunion, du groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte et enfin du groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane. Les partenaires ont pu se mettre d'accord sur une méthodologie commune de travail et ont découvert les règles de gestion d'un programme LIFE, fixées par le financeur la commission européenne, ainsi que le suivi des financements associés.

Le siège de la LPO à Rochefort

Compte-rendu du comité consultatif du 5 juin 2018

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin

Comité consultatif du 5 juin 2018

Ce comité fait suite au premier comité du 22 mai 2018, qui n'a pu se tenir, faute de quorum.

Relevé de décisions

Le rapport d'activité de la RNN, le budget 2017 et le nouveau plan de gestion 2018 - 2027 ont été présentés à cette occasion.

Étaient présents :
• Anne Laubies, préfète de Saint-Martin
• Georges Gumbs, président du conseil économique, social et culturel de Saint-Martin
• Bulent Gulay, président de l'association Métimer et membre de l'association de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin
• Patricia Chance-Duzant, représentante du conseil de quartier n°2
• James Gumbs, représentant du conseil de quartier n°1
• Paul Whit, représentant du conseil de quartier n°5
• Régis Armangaud, représentant du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logements (DEAL)
• Michel Vély, représentant du directeur de l'agriculture et de la forêt de la Guadeloupe
• Michael Wéry, représentant du directeur de la mer de la Guadeloupe
• Christophe Carteron, représentant du commandant de la compagnie de gendarmerie des Îles du Nord
• Frédérique de Saint-Alary, représentante du délégué territorial de l'agence régionale de santé
• Christophe Hénocq, archéologue
• Vanion Hodge, président de l'association des passeurs de Pinel
• Pouvoir d'Olivier Raynaud, directeur de l'Agence territoriale de l'environnement de Saint-Barthélemy, à Michel Vély
• Harvé Viotty, président de l'association de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin
• Pierre Aliotti, vice-président de l'association de gestion de la RN
• Brigitte Delaître, secrétaire de l'association de gestion de la RN
• Bruno Lizé, expert-comptable

Réserve naturelle de Saint-Martin :
• Nicolas Maslach, directeur
• Julien Chalifour, chargé de mission scientifique
• Franck Roncuzzi, responsable pôle technique et police de la nature
• Christophe Joe, garde
• Ashley Daniel, garde animatrice

Entrée de séance

• La préfète Anne Laubies ouvre la séance en indiquant que l'ordre du jour est chargé, que la présentation du nouveau plan de gestion est importante, et demande aux intervenants de se montrer concis.

Présentation du rapport d'activités

Le rapport d'activités est présenté en vidéo projection, accompagnée des commentaires de Nicolas Maslach.

Nicolas Maslach présente brièvement les principales caractéristiques de la Réserve naturelle avant d'aborder les actions réalisées en 2017 et les projets prévus en 2018.

Dans les deux premiers tiers de l'année 2017, le pôle scientifique a poursuivi ses missions pérennes : suivis scientifiques Reef Check, nidification des oiseaux marins, ponte des tortues marines, Megara (mammifères marins), Negara (requins).

Le même pôle a collaboré avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) dans le cadre de la mission CHAMP, pour Caribbean Humpback Acoustic Monitoring Program : l'installation d'un enregistreur acoustique destiné à enregistrer les chants des baleines à bosse, par quatre chercheurs américains. Parallèlement, le sanctuaire Agoa a confié un enregistreur acoustique afin d'enregistrer les chants des dauphins.

Suivi ornithologique dans les étangs de Saint-Martin 1250 oiseaux - dont 340 échasses d'Amérique ! - ont été observés en seulement deux matinées en avril 2017 sur neuf des étangs de l'île.

Fanny Kerninon, interlocutrice IFRECOR pour le suivi de l'état de santé des herbiers en outre-mer, débute une thèse dont l'objectif est de produire une boîte à outils «suivi des herbiers». Elle a réalisé sa première mission à Saint-Martin où, avec le concours des agents de la Réserve, elle a lancé le protocole sur trois stations.

La cinquantaine d'écovolontaires dédiée au suivi des pontes de tortues marines a procédé en 2017 à 315 patrouilles de reconnaissance sur les onze plages retenues par la Réserve. Ils ont relevé 131 traces, dont 96 dataient de moins de 24 heures. 94

traces ont été laissées par des tortues vertes et 36 par des tortues imbriquées. Un tiers des traces ont donné lieu à une ponte.

Le pôle police de la nature et logistique a réalisé 253 patrouilles en 2017 : 86 en mer, dont 57 conformes et 29 non conformes, 167 à terre, dont 131 conformes et 36 non conformes (27 pour le Conservatoire du littoral et 9 pour la Réserve).

Les principales actions du pôle police de la nature en 2017 ont été :
La remise à l'eau d'une tonne de lambis congelés saisis le 27 janvier chez trois importateurs.
Le retour à la nature d'une parcelle occupée illégalement aux abords de l'étang des Salines d'Orient.
Le sauvetage d'une tortue blessée par la flèche d'un fusil harpon et sa remise à l'eau. Le braconnier a été entendu par la gendarmerie, a reconnu les faits et a été condamné pour pêche interdite dans une réserve naturelle à 150 euros d'amende et 500 euros de dommages et intérêts à la Réserve.
Un pêcheur, déjà mis en garde à quatre reprises, a fait l'objet d'un procès-verbal transmis à la brigade nautique de la gendarmerie pour avoir posé un filet de 100 mètres de long dans la Réserve.
Un filet de 300 mètres a été saisi par les gardes à la sortie de la baie de Cul-de-Sac, en pleine réserve naturelle.
Le matériel utilisé par deux pêcheurs sous-marins à deux reprises, d'abord à Grandes Cayes, puis au Rocher Créole,a été saisi.

Le 6 septembre 2017, Irma a donné un coup d'arrêt à tous les projets et a fortement impacté les milieux naturels et les aménagements de la Réserve.

Il ne reste après Irma qu'une vingtaine de parpaings sur les quelques 300 utilisés par la Réserve pour construire les neuf structures des habitats artificiels «BioHab» implantés au large de Petites Cayes. À Pinel, en revanche, le récif artificiel moins exposé à la houle a subi, mais a tenu face aux éléments, malgré la faible profondeur de son site d'implantation.

Le cyclone a gravement endommagé deux sites localisés de coraux cornes d'élan (Acropora palmata) et cornes de cerf (Acropora cervicornis). La majorité des branches de ces coraux ont été cassées et il ne reste que les souches des colonies, alors qu'une multitude de fragments de corail jonchent le sol, dans la baie de North Cove à Tintamare et la pointe rocheuse située au sud de la baie Orientale..

Le site du Galion fait l'objet depuis le mois d'octobre de régulières opérations de nettoyage. En octobre, la Réserve a consacré plusieurs jours au nettoyage de la plage et de ses alentours au Galion. L'équipe s'est notamment greffée à la cinquantaine de volontaires du groupe Clean St-Martin, en rassemblant en tas le long de la route du Galion les déchets collectés sur la plage, qu'il ne reste plus qu'à transporter vers l'écosite. Parallèlement, toujours au Galion, quatre agents de la Réserve ont collecté près de 20 tonnes de déchets en travaillant d'arrache-pied pendant 19 jours.

Le Conservatoire du littoral a lancé un appel d'offres pour le nettoyage de tous ses sites de Saint-Martin, qui s'effectuera sous la surveillance de la Réserve naturelle. Cette opération va particulièrement concerner les sites de la route du Galion, de l'étang de la Barrière, de l'étang de Chevrise, de la baie Lucas, des Salines d'Orient, de l'étang aux Poissons et de l'étang de l'anse Marcel.

Mi-décembre, la Réserve s'est attaquée au nettoyage de l'îlet Pinel au sud, squattée depuis plus de vingt ans sans droit ni titre par un particulier. Toujours à Pinel, le ponton et le carbet du sentier sous-marin ont disparu, ainsi que l'un des deux carbets du sentier de découverte, l'autre étant quasiment détruit. Il reste à présent à sécuriser le site en déblayant les débris présentant un danger pour le public. Fin décembre, la Réserve s'est déplacée à Tintamare, où les six tables en bois scellées dans des blocs de béton ont été déplacées en arrière plage par Irma. Une partie de ces aménagements seront remis en place en 2018 grâce au financement de l'AFB.

Une nouvelle route a été construite à flan de colline, au-dessus de la plage de Grandes Cayes et de l'ancienne «route de la décharge». Sa création a été validée par la Collectivité après Irma, à la demande de Jean-Pierre Tey, le directeur de l'écosite, du fait de l'impossibilité d'utiliser la route habituelle, creusée jusqu'à la roche ou envahie par le sable. Demandée depuis des années par la réserve naturelle, cette nouvelle voie offre un accès direct et permanent à l'écosite. Le génie de l'armée a encadré sa réalisation.

Les projets 2018 :
• Remise en état des outils de gestion du milieu marin
• Remise en état à l'identique des 10 stations d'habitats artificiels installés dans le cadre du projet BIOHab
• Remise en état des 8 bouées de délimitation de l'espace marin
• Remise en état des 50 bouées de mouillage +

corps morts 3 tonnes et matériel
• Remise en état du sentier sous-marin de l'îlet Pinel et du ponton d'accueil
• Evaluation de l'impact d'Irma sur les tortues marines
• Transects sur les habitats et notamment sur les récifs coralliens afin d'évaluer l'impact d'Irma
• Nettoyage des micro et macro déchets sur les espaces lacustres
• Suivi ornithologique comparatif post Irma(limicoles, oiseaux marins, etc)
• Reconstitution des berges sur station expérimentale et plantation de palétuviers pour limiter l'érosion des espaces sinistrés et création d'îlets artificiels.
• Mise en place de perchoirs.
• Désengagement, nettoyage et reprise des sentiers du littoral et du parcours botanique
• Mise en défend à l'aide de ganivelles, blocs de pierres, barrières et panneaux de signalisation (Plage de Grandes Cayes, Plage du Galion, Ilet Pinel, Wilderness, Tintamarre, Cayes Vertes et Petite Clé)
• Création d'une pépinière d'essences exclusivement locales et notamment pour les espèces protégées (Gaïac, Melocactus)
• Etude d'observation de la population de scinques sur Tintamarre et projet pilote de création d'habitats sur l'îlet Pinel et Tintamarre.
• Lutte contre les nuisibles et certaines espèces invasives (rats, chèvres, iguane commun) dans les espaces classés,

Le cyclone ayant détruit la Maison de la Réserve à l'Anse Marcel. Nicolas Maslach regrette aujourd'hui que l'équipe n'ait pas encore trouvé le local adéquat et soit obligée de travailler dans des conditions difficiles. Son objectif principal aujourd'hui est que l'équipe se retrouve en 2018 dans le même local.

Commentaires divers
• Patricia Chance-Duzant recommandant de ne pas reconstruire les aménagements en matériaux légers, la préfète répond qu'il est préférable de construire «léger» dans la mangrove et souligne l'importance de l'aléa sismique, infiniment plus dangereux que l'aléa cyclonique.
• Nicolas Maslach remarque que les opérateurs commerciaux - principalement originaires de la partie hollandaise - reprennent petit à petit leurs activités, mais que la Réserve n'a enregistré aucune nouvelle demande de la part d'éventuels opérateurs commerciaux.

• La préfète assure la Réserve de son soutien dans ses démarches de demandes de financement auprès le l'Agence française de la biodiversité.

• La préfète souligne également l'importance du problème des eaux usées se déversant dans les milieux naturels, et notamment les étangs, et la nécessité d'une volonté pour le résoudre.

• Elle termine cette présentation en félicitant Nicolas Maslach d'avoir réussi à tenir le cap financièrement après Irma.

Présentation du rapport financier 2017

Bruno Lizé, expert-comptable présente le rapport financier.

Il expose que les comptes annuels de l'association de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin relatifs à l'exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, se caractérisent par les données suivantes :
Total du bilan : 493 967 euros
Chiffre d'affaires : 223 866 euros
Résultat net comptable : 32 189 euros
Il ajoute que sur la base de ses travaux, il n'a pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble. Ce document sera approuvé par le commissaire aux comptes, Jean-Marc Dufetel.

Présentation du plan de gestion 2018 - 2027

Amandine Vaslet présente le nouveau plan de gestion 2018 - 2027 en vidéo projection.

Elle a été mandatée par la Réserve en tant que prestataire pour faire l'évaluation du premier plan de gestion et réaliser le second. Ce plan de gestion, obligation réglementaire pour toutes les réserves naturelles, constitue un document essentiel à l'organisation, au suivi et à l'évaluation de la gestion de la Réserve.

L'évaluation du premier plan de gestion s'est avérée très positive, puisque 61% des 104 actions préconisées ont été réalisées à 100% et 22 à plus de 75%. 4 actions seulement n'ont pas été réalisées, dont la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles iguana delicatissima, en raison de l'explosion des populations d'iguanes communs iguana iguana, dont l'espèce n'est plus protégée, mais pas chassable.

Après l'évaluation, elle a ajusté le nouveau plan de gestion à l'évolution de la Réserve.

Ce plan de gestion a été réalisé suivant la nouvelle méthodologie mise en place par l'Agence fran-

çaise de la biodiversité et Réserves naturelles de France, validée en début d'année 2018. Cette méthodologie place l'évaluation des actions définies au coeur du plan de gestion.

Le plan de gestion 2018 - 2027 est composé de trois parties :
• Diagnostic et état des lieux de la Réserve naturelle
• Gestion de la Réserve naturelle (avec tableaux de bord)
• Fiches action pour chacune des 125 actions

Dans le cadre de la nouvelle méthodologie, les opérations sont regroupées en 9 domaines d'activité, qui sont :
• Surveillance du territoire et police de l'environnement
• Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel
• Prestations de conseils, études et ingénierie
• Création et maintenance d'infrastructures d'accueil
• Interventions sur le patrimoine naturel
• Management et soutien
• Création de supports de communication et de pédagogie
• Prestation d'accueil et d'animation
• Participation à la recherche

Amandine Vaslet explique que l'objectif principal du plan de gestion 2018 - 2027 reste le maintien de la biodiversité et la préservation des différents écosystèmes marins, lacustres et terrestres sur le territoire de la Réserve naturelle de Saint-Martin. À partir de cet objectif principal, 9 objectifs à long terme - au lieu de 7 dans le plan de gestion précédent - ont été définis pour la préservation du patrimoine naturel.

Ces 9 objectifs à long terme sont :
1 • Favoriser la conservation des récifs coralliens et des espèces associées
2 • Favoriser la conservation des herbiers de phanérogames marines
3 • Favoriser la conservation des populations de tortues marines
4 • Favoriser la conservation des sites de nurserie pour les requins et les raies
5 • Maintenir ou améliorer les conditions d'accueil pour les populations de mammifères marins
6 • Maintenir les conditions d'accueil pour les populations d'oiseaux marins nicheurs
7 • Maintenir ou améliorer l'état écologique des étangs
8 • Favoriser la conservation de la végétation xérophile
9 • Assurer les conditions pour la réintroduction de l'iguane des Petites Antilles

Également, 5 facteurs clés de la réussite regroupent toutes les actions nécessaires à la gestion quotidienne de la Réserve naturelle, portant ainsi le total des objectifs à 14.

Ces 5 facteurs clés sont :
1 • Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatible avec les objectifs de la Réserve
2 • Assurer les missions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement
3 • Optimiser les moyens de gestion
4 • Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et le fonctionnement des écosystèmes
5 • Renforcer l'ancrage territorial et régional de la Réserve

Les 125 actions définies et planifiées sont synthétisées dans des tableaux de bord, renseignés par 3 types d'indicateurs permettant d'évaluer les actions, ce qui permet de suivre si les actions inscrites sont effectuées et efficaces.

Les 3 types d'indicateur :
• Indicateur d'état : suit l'évolution du patrimoine naturel
• Indicateur de pression : caractérise les menaces affectant le patrimoine naturel
• Indicateur de réalisation : rend compte de la réalisation effective de l'action

Chaque action est inscrite sur une fiche qui reprend l'objectif de l'action, sa localisation, sa période de réalisation, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, les financements possibles et les indicateurs retenus pour l'évaluer.

Amandine Vaslet donne quelques exemples parmi les 125 actions inscrites au plan des gestion :
• Poursuivre le suivi et l'état de santé des écosystèmes coralliens, grâce au suivi scientifique des coraux, des poissons et des invertébrés.
• Sensibiliser la population à la protection des mammifères marins grâce à des conférences publiques, des interventions pédagogiques dans les écoles, ainsi que par la création de panneaux informatifs et d'affiches.
• Évaluer et suivre les populations de melocactus intortus et de gaïacs. Poursuivre leur suivi scientifique et cartographier les formations végétales terrestres de la Réserve naturelle.
• Veiller au respect de la réglementation et à une pratique des activités humaines compatibles avec

les objectifs de la Réserve, notamment en éditant et diffusant des supports de communication sur la réglementation.

Le plan de gestion et sa synthèse sont consultables sur le site de la Réserve naturelle de Saint-Martin.

Interventions diverses

• La préfète évoque le problème de sortie des épaves dans le lagon de Simpson Bay, qu'il faut ensuite dépolluer et couper avant de les envoyer vers un centre de traitement. Une centaine d'épaves ont été répertoriées sur la partie française du lagon.

• Elle aborde ensuite la maladie du cocotier et met en garde contre le fait d'intégrer des cocotiers malades dans le compost et de disséminer ainsi la maladie encore davantage.

• Michel Vély expose le projet de l'île de Saint-Kitts, qui envisage la castration immunologiques des singes verts. La préfète convient qu'il s'agit d'une action de coopération véritable, mais qu'elle doit s'appuyer sur des données scientifiques.

• Concernant les échouages de sargasses sur les côtes de Saint-Martin, la préfète souligne qu'il s'agit d'un problème régional et qu'il est nécessaire de travailler avec les autres îles concernées. Elle ajoute qu'il va falloir trouver la cause des sargasses, outre la déforestation de l'Amazonie et du Congo, et cela au niveau national.

• Nicolas Maslach rappelle que les actions inscrites au plan de gestion répondent aux demandes de l'État et que toute action en dehors du plan doit faire l'objet d'une convention.

• Christophe Hénocq demande si la Réserve naturelle fait un suivi des mollusques, et notamment des burgaux. Il évoque la possibilité de réintroduire certains coquillages en dehors de la Réserve naturelle, en vue de leur consommation. Nicolas Maslach lui répond que l'important pour la Réserve naturelle reste la conservation des habitats.

• Paul Whit, invité pour la première fois au comité consultatif, se réjouit que la gestion de la Réserve naturelle prenne en compte la population locale.

• Patricia Chance-Duzant rappelle les difficultés qu'ont rencontrées les protagonistes de la création de la Réserve naturelle et le combat qu'ils ont mené.

• La préfète regrette que l'on n'ait pas réussi à ce que la population s'approprie la Réserve naturelle, vraisemblablement parce qu'elle est surtout marine. Elle regrette également l'urbanisation autour des étangs et le déversement d'eaux usées dans ces derniers.

• La préfète estime que le plan de gestion 2018 - 2027 est intéressant. Elle propose que le comité consultatif se réunisse deux fois par an afin de valider les avancées du plan des gestion, tout particulièrement pendant cette période post-Irma, où les enjeux environnementaux sont importants. Elle propose également d'organiser un comité intermédiaire restreint. Elle fait part de son voeu de voir la Collectivité adhérer davantage à la Réserve naturelle et ajoute que le vrai challenge reste l'adhésion de la population de Saint-Martin à la Réserve naturelle. «Sinon, ça restera un bidule d'état,» constate-t-elle, en ajoutant qu'il faut commencer par sensibiliser les jeunes.

• Vanion Hodge, au sujet des sargasses, informe que les passeurs de Pinel sont parfois empêchés de travailler en raison des algues qui étouffent les moteurs des bateaux. Il remarque que l'odeur est si forte que l'on peut la sentir jusqu'à la pharmacie de Cul-de-Sac.

Conclusion

• Les débats étant clos, Nicolas Maslach demande au comité consultatif s'il est d'accord pour valider le compte-rendu du comité consultatif 2016, le rapport d'activités 2017, le budget 2017, le budget prévisionnel 2018, ainsi que le plan de gestion 2018 - 2027.

• Le comité consultatif valide à 12 voix et une abstention le compte-rendu du comité consultatif 2016, le rapport d'activités 2017, le budget 2017, le budget prévisionnel 2018, ainsi que le plan de gestion 2018 - 2027.